

# FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

Rapport de redevabilité du Gouvernement de l'Espagne

Décembre 2025



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

 **Acción de  
Gobierno**

# Fidèle à nos engagements

Rapport de redevabilité du Gouvernement de l'Espagne

Décembre 2025





## Sommaire

I. Résumé exécutif .....	3
II. Introduction.....	7
III. État des engagements présentés dans le rapport.....	10
IV. Résultats de l'exercice de redevabilité par axes stratégiques. Engagements et mesures.....	19



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

FIDÈLES À NOS  
ENGAGEMENTS

Rapport de redevabilité  
Décembre 2025

## I. Résumé exécutif



Depuis juillet 2025, le Gouvernement de l'Espagne a continué de travailler à la mise en œuvre de la feuille de route initiée en juin 2018, en mettant particulièrement l'accent sur les engagements pris auprès des citoyennes et des citoyens pour la présente législature.

Il a ainsi poursuivi la mise en œuvre du premier axe stratégique en faveur de la modernisation de notre tissu économique dans une perspective écologique et numérique. En novembre 2025, la Commission européenne a de nouveau prévu une croissance du PIB, de 2,9 % cette fois, qui confirme que l'Espagne est l'une des grandes économies dont la croissance est la plus élevée.

Cette croissance s'accompagne d'une politique visant à créer des emplois de qualité et à augmenter l'emploi et les revenus des travailleuses et des travailleurs. En novembre 2025, le nombre de personnes affiliées à la sécurité sociale a atteint un nouveau chiffre record de 21,8 millions, dont 3,5 millions correspondent aux jeunes travailleuses et travailleurs. Depuis 2018, plus de 3 millions d'emplois ont été créés, l'emploi temporaire a baissé de 11 points et l'écart salarial fondé sur le genre a été réduit de 6 points. Par ailleurs, le marché du travail espagnol a fait preuve de dynamisme en matière d'emploi des plus de 45 ans, avec une augmentation de près de 8 points, tandis que le chômage est tombé à moins de 10 %.

L'Espagne figure en tête des bénéficiaires des fonds du Plan pour la relance, la transformation et la résilience (PRTR). Le dernier versement, le plus important octroyé au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience, dépasse les 23 milliards d'euros. Tout comme l'addendum, il constitue un élément essentiel pour l'économie espagnole. Le PRTR garantit à l'Espagne une croissance plus forte et de meilleure qualité dans des secteurs fondamentaux tels que l'industrie et l'automobile, l'agroalimentaire, le tourisme et la formation professionnelle. Il aide le pays à renforcer le tissu économique lié à la transition écologique et au numérique. 1,3 million de personnes ont d'ores et déjà bénéficié des fonds Next Generation sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le renforcement de l'État-providence se poursuit. En janvier 2026, les pensions seront à nouveau revalorisées selon l'IPC (2,7 %). Dans le domaine de l'éducation, outre le budget consacré aux bourses, qui atteint un montant inégalé de 2,5 milliards d'euros, 1,2 million d'élèves suivent désormais un cycle d'enseignement professionnel (52 000 de plus qu'il y a seulement un an). À cela s'ajoutent les 45 000 places en crèche pour les enfants de 0 à 3 ans créées depuis 2021 grâce aux 670 millions d'euros en provenance des fonds européens. Des efforts sont également déployés pour mobiliser 175 millions d'euros afin de garantir que les enfants de 0 à 3 ans issus de familles défavorisées aient accès aux crèches et ne soient pas laissés pour compte.

Dans le domaine de la santé, le catalogue des services proposé a continué de s'élargir : dépistage néonatal permettant de détecter de nouvelles maladies, soins bucco-dentaires pour les personnes âgées ou aide sans précédent destinée aux moins de 16 ans pour l'achat de lunettes et de lentilles de contact (*Plan Veo*). En matière de dépendance, l'adoption du décret royal relatif aux personnes atteintes de sclérose latérale amyotrophique (SLA), qui alloue 500 millions d'euros supplémentaires aux politiques de la dépendance, constitue une nouvelle étape dans l'important investissement réalisé par le Gouvernement dans ce domaine, le budget y étant consacré ayant presque triplé depuis 2018.

Le Gouvernement a également maintenu au cours du dernier semestre son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre la violence de genre. Outre la loi sur la parité et le renouvellement du Pacte d'État contre la violence de genre, adoptés au cours de cette



législature, l'accent a été mis ces derniers mois sur le renforcement des chambres et tribunaux spécialisés dans la violence à l'égard des femmes et la création de postes de procureurs. L'avant-projet de loi organique sur les mesures en matière de violence vicariante, en érigeant cette violence en infraction pénale à part, placera l'Espagne à l'avant-garde de la lutte contre l'une des formes les plus cruelles de violence exercée sur la femme.

Au deuxième semestre de cette année, le logement est à nouveau au cœur des priorités. Le nouveau Plan d'État pour le logement 2026-2030 mobilise 7 milliards d'euros pour la construction de logements sociaux. Par ailleurs, plus de 304 communes ont déjà été déclarées « zones tendues » en vertu de la loi sur le logement. Les effets de ce mécanisme sont positifs : en Catalogne le prix du loyer a baissé de 4,9 % et à Barcelone de 8,9 %, sans que l'offre de logements s'en voit affectée.

En matière de lutte contre le changement climatique, après la vague d'incendies qui a frappé l'Espagne en particulier au mois d'août 2025, ravageant quelque 400 000 hectares, le Gouvernement a mis sur la table un Pacte d'État face à l'urgence climatique. Ce Pacte, structuré autour de 10 points, vise à répondre de manière sérieuse et cohérente à ce défi global en établissant un cadre d'action commun et stable fondé sur la science.

En matière de politique énergétique, un décret royal portant adoption de mesures urgentes pour renforcer le marché de l'électricité a été approuvé. Parmi les mesures adoptées, on peut citer l'amélioration de la supervision des obligations de contrôle de la tension qui incombent aux opérateurs électriques, la promotion du stockage et du raccordement aux réseaux de nouvelles activités économiques en vue de leur électrification. La norme établit également une feuille de route pour le *repowering* et la promotion des plateformes de RDI.

Afin de renforcer la cohésion territoriale et de relever le défi démographique, le Gouvernement a annoncé les versements les plus importants de l'histoire aux régions et aux collectivités locales en 2026 : près de 187 milliards d'euros. La structuration du territoire a continué d'être mise en œuvre au cours de ce semestre. En 2025, plus de 966 millions d'euros ont été investis dans le projet de corridor méditerranéen et les appels d'offres ferroviaires dans le cadre du corridor atlantique ont atteint la somme de 3 milliards d'euros. Dans le secteur portuaire, l'année se terminera avec le déploiement de 1,222 milliard d'euros ; par ailleurs, près de 13 milliards d'euros seront investis dans le réseau aéroportuaire national entre 2027 et 2031.

Enfin, nous avons bien sûr continué de fournir toute l'aide nécessaire dans les territoires touchés par la goutte froide. En novembre dernier, un décret royal a été approuvé en ce sens : l'objectif de ce troisième train de mesures est d'aider à la reconstruction, d'apporter une meilleure réponse, qui soit plus adaptée aux besoins de la population un an après la tragédie, et de participer à la prévention d'événements climatiques similaires qui pourraient survenir. Une partie de cette aide provient de l'addendum DANA du PRTR promu par le Gouvernement espagnol. Celui-ci alloue plus de 1,2 milliard d'euros de fonds européens au renforcement de la capacité de réponse dans le cadre des catastrophes naturelles, et au développement de nouveaux outils permettant au tissu productif espagnol de faire face aux défis liés aux phénomènes météorologiques, ainsi que de s'adapter aux chocs tarifaires.

En matière de transparence et d'amélioration de la qualité démocratique, le V<sup>e</sup> Plan pour un gouvernement ouvert et l'avant-projet de loi sur l'administration ouverte ont été approuvés afin de rendre notre système plus transparent et d'éviter les détournements de fonds au sein des institutions.



Des progrès ont été réalisés dans le cadre de la transformation de la plateforme des marchés publics afin d'automatiser les audits de masse et de détecter les fraudes éventuelles, ainsi que concernant l'intégration de la surveillance effectuée par la société civile au moyen d'audits citoyens et d'accords d'intégrité. La loi sur les lobbies, dont l'objectif est de réglementer les relations entre les groupes d'intérêt et les employés publics, a été promue, tout comme la loi organique sur la procédure pénale, qui attribue l'instruction des procédures pénales au ministère public et lui confère une plus grande autonomie et transparence.

L'Espagne a continué à mener une politique étrangère ambitieuse et a renforcé son rôle de fer de lance dans la défense du multilatéralisme, de l'ordre international fondé sur des règles et du programme de paix et de sécurité des Nations Unies. Au cours du dernier semestre de l'année, le Gouvernement a approuvé le décret-loi royal confirmant l'embargo sur les armes à destination de l'État d'Israël et restreignant le transit des marchandises et des produits utilisés dans le massacre de civils à Gaza. L'Espagne a continué d'envoyer de l'aide humanitaire à Gaza, dont le montant cumulé depuis le début du conflit en octobre 2023 s'élève à 50 millions d'euros. Le Gouvernement a également continué de promouvoir la reconnaissance de l'État de Palestine dans des enceintes telles que les Nations Unies ou au sein de l'UE et il poursuit son intense activité diplomatique afin de parvenir à une paix durable au Proche-Orient sur la base de la solution à deux États. Cette même ligne politique a été appliquée dans le cas de l'Ukraine en renforçant l'aide économique et en ouvrant le Bureau pour la reconstruction, une institution tournée vers l'avenir.

Dans cette optique de défense du multilatéralisme, il convient de souligner le franc succès de participation rencontré par la Conférence internationale sur le financement du développement de Séville. Il s'agit du plus grand sommet multilatéral organisé dans notre pays au cours des dernières décennies. Il a réuni des représentants de plus de 185 pays et de 100 organismes internationaux. « L'Engagement de Séville », qui établit un nouvel agenda international en matière de financement du développement, a été adopté par consensus lors de cette conférence, et plus de 100 initiatives concrètes ont été lancées à travers la Plateforme d'action de Séville. Enfin, l'Espagne a continué de renforcer ses relations avec les pays de la communauté ibéro-américaine, notamment le Brésil, la Colombie, l'Uruguay, le Paraguay et le Chili, avec les partenaires de l'Union pour la Méditerranée, avec les pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec des partenaires commerciaux de premier plan tels que la République populaire de Chine, l'Inde ou le Maroc.



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

FIDÈLES À NOS  
ENGAGEMENTS

Rapport de redevabilité  
Décembre 2025

## II. Introduction



La démocratie se construit sur la base de l'engagement, un pacte entre les dirigeants élus et l'électorat, qui constitue la clé de voûte de sa légitimité. C'est pourquoi les mécanismes de redevabilité et de transparence ont été intégrés à ce rapport qui consolide la légitimité des dirigeants mais aussi celle de la démocratie elle-même, comprise comme un modèle de coexistence, de participation, de développement et de prospérité partagée.

Le Gouvernement de l'Espagne, comme il le fait depuis la XIV<sup>e</sup> législature à l'initiative du président du Gouvernement, a continué de mettre en œuvre un mécanisme de redevabilité pionnier dans le monde qu'il a appelé *Fidèles à nos engagements*.

*Fidèles à nos engagements* est un élément essentiel pour avancer vers une culture de la gouvernance publique qui renforce les mécanismes de contrôle et de surveillance du Gouvernement et qui contribue à consolider la démocratie à travers la participation toujours plus directe des citoyennes et des citoyens, avec pour résultat une amélioration de l'efficacité et de l'efficience des institutions et des services publics. Il constitue ainsi un outil d'information périodique et transparent dont le but et la raison d'être est de soumettre le Gouvernement à un contrôle public et démocratique.

Les engagements prévus à la fin de l'année 2023, au début de cette XV<sup>e</sup> législature, étaient au nombre de 195, s'articulant autour des huit axes stratégiques présentés par le président du Gouvernement dans son discours d'investiture. En réponse aux défis et aux nouveaux besoins qui sont apparus et dans le but de transformer la réalité sociale et économique du pays, de nouveaux engagements ont été pris. **Pendant ce semestre, 2 engagements supplémentaires se sont ajoutés aux précédents, ce qui porte le nombre total d'engagements à 202.** Les nouveaux engagements sont les suivants : « Adopter et mettre en œuvre un Plan de lutte contre la corruption » et « Promouvoir un Pacte d'État face à l'urgence climatique ». La liste complète des 202 engagements pris par le Gouvernement figure à l'**annexe II** du présent rapport.

Tableau 1. Axes stratégiques de l'exercice de redevabilité *Fidèles à nos engagements*

1.-Achever la modernisation socio-économique dans une perspective écologique et numérique
2.-Renforcer l'État-providence
3.-Améliorer l'accès au logement
4.-Impulser une transition écologique juste
5.-Consolider la position de l'Espagne en tant que référence mondiale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
6.-Renforcer la cohésion territoriale et relever le défi démographique
7.-Promouvoir le vivre-ensemble
8.-Renforcer le leadership de l'Espagne en Europe et dans le monde

Comme dans les précédents rapports, les engagements du Gouvernement pour cette XV<sup>e</sup> législature émanent toujours : (i) du discours d'investiture du président du Gouvernement ; (ii) de l'accord PSOE-SUMAR, qui constitue le document programmatique du Gouvernement de coalition ; (iii) des déclarations faites par les ministres à l'occasion de la présentation des principales lignes stratégiques de leurs ministères ; (iv) du Plan pour la relance, la transformation et la résilience (PRTR) ; et (v) d'autres déclarations du président du Gouvernement.



Les fondements méthodologiques sur lesquels s'appuie l'exercice de redevabilité ont été, comme dans les précédents rapports, validés par le Groupe d'analyse méthodologique (GAM). Le GAM, qui encadre cet exercice de transparence périodique du Gouvernement depuis novembre 2020, est composé d'universitaires provenant d'universités publiques espagnoles prestigieuses et de spécialistes de l'analyse des politiques publiques et du droit public. La composition et le fonctionnement du GAM sont présentés à l'**annexe I**.

Dans le cadre de *Fidèles à nos engagements*, un fichier de données ouvertes est mis à la disposition du public. Il contient tous les engagements ainsi que les mesures que le Gouvernement a adoptées pour les honorer : 3 501 mesures sont ainsi recensées, dont 1 048 sont nouvelles (introduites au deuxième semestre 2025) ou résultent de l'évolution d'autres mesures adoptées entre le 16 novembre 2023, date de l'investiture, et le 15 décembre 2025. La base de données précise la source de vérification pour chacune d'entre elles (ce qui permet de vérifier la validité de l'information) et contient les indicateurs quantitatifs utilisés pour dresser un état des lieux des engagements. Ces informations sont classées dans différentes rubriques qui permettent d'examiner la redevabilité sous différents angles :

- (i) les axes stratégiques ;
- (ii) les principales préoccupations des citoyens et des citoyennes selon le Centre de recherche sociologique (CIS) ;
- (iii) les Objectifs de développement durable (ODD) ;
- (iv) une classification par thèmes spécifiques ;
- (v) la classification des fonctions du Gouvernement (COFOG).

*Fidèles à nos engagements* dispose également d'un outil de visualisation interactif regroupant les engagements, les initiatives et les résultats de l'exercice de redevabilité. Cet outil est disponible sur le microsite dédié à l'exercice de redevabilité<sup>1</sup>.

Le présent rapport, qui correspond au deuxième semestre 2025, est une synthèse de la base de données ouverte qui contient tous les engagements du Gouvernement et les mesures adoptées, accompagnés d'indicateurs et de classifications qui facilitent au public l'accès à l'information. Il offre une analyse de 30 engagements, des mesures associées et des résultats obtenus, ainsi que d'autres mesures significatives prises par l'exécutif dans le cadre de chacun des axes stratégiques. 70 % des engagements figurant dans le rapport ont été sélectionnés en raison de leur pertinence ou de celle des mesures mises en œuvre au cours de cette période. Les 30 % restants ont été sélectionnés en utilisant la méthode de l'échantillonnage aléatoire stratifié corrigé, dans lequel chaque axe stratégique constitue une strate. Cette approche permet d'appréhender la totalité des engagements dans les rapports *Fidèles à nos engagements*, indépendamment des actions mises en œuvre par le Gouvernement pour les honorer et des résultats obtenus. 61 % des engagements du Gouvernement ont déjà été analysés dans les quatre rapports publiés lors de la présente législature.

---

<sup>1</sup> <https://www.lamoncloa.gob.es/Paginas/cumpliendo/index.aspx>



### III. État des engagements présentés dans le rapport



**Tableau 2. Actions mises en œuvre par le Gouvernement depuis le début de la législature pour remplir ses engagements**

<b>1. Achever la modernisation socio-économique dans une perspective écologique et numérique</b>	
Adopter un Statut des stagiaires	L'avant-projet de loi sur le statut des personnes en formation pratique non salariée a été approuvé. Il s'agit d'un instrument clé pour l'égalité des chances qui permettra également de garantir que l'accès à la formation dans les entreprises ne se traduise pas par une dégradation des conditions de travail.
Achever le processus de modernisation du tissu productif éligible aux fonds Next Generation	L'exécution du PRTR a été accélérée. L'Espagne arrive en tête dans la gestion des fonds Next Generation : 58,787 milliards d'euros ont déjà été alloués dans le cadre d'appels d'offres et plus de 1,3 million de bénéficiaires en ont profité, dont 888 242 (68,6 %) sont des PME et des personnes exerçant leur activité à leur compte. L'approbation du cinquième décaissement a permis de recevoir plus de 23 milliards d'euros et d'atteindre 264 jalons et objectifs. L'approbation de l'addendum du Plan pour la relance, la transformation et la résilience (PRTR), qui réduit la charge administrative afin d'accélérer la mise en œuvre et l'évaluation des décaissements, a permis de réorienter les fonds vers des secteurs déterminants pour l'avenir de l'Espagne, et de consolider ainsi la transformation économique durable du pays.
Impulser les politiques actives pour l'emploi et continuer à créer des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes, les personnes sans emploi et de plus de 45 ans	Depuis le début de la législature, le taux de précarité a diminué de 1,8 point de pourcentage et le taux de chômage est revenu à son niveau d'avant la crise de 2008, grâce à la réforme du marché du travail et à la bonne santé de l'économie espagnole. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes a diminué de 2,9 points, tandis que le nombre de personnes de plus de 45 ans ayant un emploi a augmenté de 6,7 %.
Évoluer vers un système de fonction publique fondé sur la planification stratégique à travers la gestion prévisionnelle des effectifs ; simplifier les procédures ; attirer et retenir les talents	Le Gouvernement fait un pari sans précédent sur l'emploi public, qui se traduit par un nombre record d'offres d'emploi public et une augmentation salariale pouvant atteindre 11 % d'ici 2028. C'est dans cette optique que le décret-loi royal 6/2023 a été approuvé en 2023 : il introduit en effet des mesures décisives visant à réduire l'emploi temporaire et à renforcer la stabilité du personnel au sein de la fonction publique. Par ailleurs, l'École de la haute fonction publique de l'État a été créée au sein



	de l'Institut national d'administration publique (INAP). Enfin, la création d'un système d'information fonctionnel (Funciona), permet une gestion plus efficace, transparente et coordonnée des ressources humaines.
Stimuler la croissance et la numérisation des PME, du travail indépendant et des start-ups	Le PRTR consacre 2 euros sur 5 à la promotion des PME. En outre, plusieurs programmes ont été mis en place, tels que le <i>Kit Digital</i> , les programmes <i>Activa Startups</i> et <i>Activa Crecimiento</i> , le plan <i>Generación Digital PYMES</i> , ainsi que la ligne de garantie « Ukraine » permettant de garantir la liquidité des entreprises et des personnes qui exercent leur activité à leur compte.
Renforcer les droits des consommateurs et des consommatrices	L'adoption de la loi sur les services à la clientèle représente une avancée historique : c'est en effet la première loi qui régit le service à la clientèle et établit des normes de qualité afin d'éliminer les abus.
Continuer à renforcer la RDI	Un budget de 1,22 milliard d'euros, réparti en six appels à projets, a été débloqué pour financer le recrutement de talents ainsi que des projets de recherche et de transfert de connaissances. Ces appels à projets ont vu augmentés leur financement de 40,6 % en moyenne par rapport à ceux lancés en 2018.
<b>2. Renforcer l'État-providence</b>	
Augmenter les ressources et continuer de promouvoir le changement du modèle de prise en charge des personnes dépendantes en améliorant sa qualité, en favorisant l'autonomie et en personnalisant le soutien apporté	Les fonds alloués ont augmenté de 158 %, passant de 1,348 milliard d'euros en 2018 à 3,478 milliards d'euros en 2024. Le chiffre record de 3,729 milliards d'euros a été atteint en octobre 2025. L'élan ainsi créé a permis de transformer le modèle de soins et de prise en charge en plaçant les personnes en son cœur.
Améliorer l'action protectrice du système de sécurité sociale	Le système des pensions a été renforcé grâce à une revalorisation annuelle ajustée sur l'IPC qui permet de préserver le pouvoir d'achat des personnes concernées. Depuis le début de cette législature, les pensions contributives moyennes ont augmenté de 9,9 % et les minimas sociaux de 16,9 %, ces chiffres illustrant bien l'amélioration de la protection financière des bénéficiaires.
Approfondir l'évaluation des politiques publiques, les exercices de redevabilité et les mécanismes de transparence	Le V <sup>e</sup> Plan pour un gouvernement ouvert 2025-2029 a été approuvé par le Forum « gouvernement ouvert ». Ce plan comprend un ensemble d'engagements pris par l'administration publique, en



	<p>collaboration avec la population, afin de promouvoir la transparence, la participation citoyenne, l'intégrité publique et la redevabilité. De plus, l'avant-projet de loi sur l'administration ouverte, qui renforcera les exigences en matière de transparence, a été approuvé.</p>
<p>Défendre la qualité, l'équité et le prestige de notre système universitaire, en luttant contre les pratiques qui nuisent à la réputation de nos universités publiques et privées, et en veillant au respect de nos standards de qualité</p>	<p>Le décret royal visant à durcir les conditions de création et de reconnaissance des établissements d'enseignement supérieur en Espagne, ainsi que la délivrance des agréments correspondants, a été approuvé, dans le but de garantir la qualité, l'équité et le prestige du système universitaire.</p>
<p>Améliorer le portefeuille des services offerts par le système national de santé</p>	<p>La création d'une agence nationale de santé publique a été initiée en 2023 et une réforme du cadre juridique a été lancée afin de garantir l'équité et l'universalité de l'accès au système national de santé (SNS). En plus du renforcement des soins primaires et de la priorité accordée à la santé mentale, il convient de souligner les avancées suivantes : la couverture des soins bucco-dentaires a été étendue ; le plan visant à améliorer la santé visuelle des moins de 16 ans (<i>Plan Veo</i>) a été lancé ; la couverture sanitaire et la protection sociale des personnes atteintes de sclérose latérale amyotrophique (SLA) a été étendue ; le droit à un accès équitable aux soins a été renforcé en augmentant le personnel et les ressources.</p>
<p>Mettre en œuvre une nouvelle organisation de l'administration de la justice</p>	<p>La loi 1/2025 portant mesures en matière d'efficacité du service public de justice a été adoptée et est entrée en vigueur. Le parcours législatif d'autres textes qui sont d'une importance notable pour la modernisation de la Justice a également progressé. C'est le cas du projet de loi visant à réformer l'accès à la magistrature et la carrière des magistrats, du projet de loi organique de procédure pénale et du nouveau Statut organique du ministère public.</p>
<p>Approuver et mettre en œuvre un Plan de lutte contre la corruption.</p>	<p>Le Plan national de lutte contre la corruption a été adopté. Il est conforme aux recommandations du GRECO, de l'OCDE, de la Commission européenne et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ce plan s'ajoute aux plus de 30 initiatives prévues dans le Plan d'action pour la démocratie.</p>



<p>Améliorer et mettre en place des congés rémunérés pour concilier la vie professionnelle et familiale</p>	<p>Les congés de paternité et de maternité ont été prolongés à 19 semaines (32 semaines pour les familles monoparentales). Deux de ces semaines (quatre dans le cas des familles monoparentales), peuvent être prises de manière flexible jusqu'à 8 ans de l'enfant.</p>
<p>Promouvoir un Pacte d'État pour les personnes LGBTI, ainsi que des mesures visant à lutter contre la discrimination à leur égard</p>	<p>La première stratégie nationale LGBTI et la première stratégie nationale d'inclusion sociale destinée aux personnes transgenres ont été approuvées. Ces deux stratégies constituent les principaux instruments permettant de garantir l'égalité des personnes LGBTI et l'élimination de toute forme de violence et de discrimination.</p>
<p>Poursuivre la mise en œuvre de la loi sur la mémoire démocratique</p>	<p>Les dispositifs suivants ont vu le jour dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi : élaboration de deux plans quadriennaux d'exhumations ; création d'un catalogue des symboles afin d'éliminer ceux qui sont contraires à la mémoire démocratique ; création de la première cartographie audiovisuelle des fosses communes ; réinterprétation de la vallée de Cuelgamuros ; création de la Commission de la vérité afin de faire la lumière sur les violations des droits humains commises pendant la guerre et la dictature ; avancées dans l'octroi de la nationalité aux personnes descendant de personnes exilées ; création d'un inventaire des lieux de mémoire démocratique. À ces dispositifs, s'ajoute l'organisation de nombreux événements autour de la célébration des 50 ans de l'Espagne en liberté.</p>
<p><b>3. Améliorer l'accès au logement</b></p>	
<p>Progresser dans la planification de la politique du logement en y intégrant les concepts de transparence et de participation</p>	<p>Au cours de cette législature, de nouveaux outils ont été mis en œuvre pour appliquer la loi sur le droit au logement, améliorer la planification et accroître la transparence du marché. Des progrès ont été accomplis dans la création du Conseil consultatif du logement, la modernisation du Code technique de la construction et le déploiement d'aides et de subventions liées à l'Agenda urbain, la qualité architecturale et la rénovation énergétique des bâtiments. Des accords de partage de données ont été conclus avec le notariat et un nouveau service de renseignements téléphoniques dédié (047) a été mis en place. En outre, la mise en œuvre du projet stratégique PERTE pour l'industrialisation du logement se poursuit. Le nouvel établissement public</p>



	<p>chargé de l'habitat à l'échelle nationale, CASA47, a également été présenté. Il assurera la gestion du cycle résidentiel et garantira un parc social abordable et pérenne. L'élaboration du Plan national pour le logement 2026-2030 est en cours de finalisation. Dispositif phare de la politique de l'habitat, ce plan disposera d'une enveloppe de 7 milliards d'euros et sera articulé autour de cinq objectifs stratégiques. Afin de renforcer leur capacité d'action, il multiplie par trois les ressources allouées aux régions. 362 propositions émanant de ces dernières et des acteurs du secteur ont d'ores et déjà été prises en compte.</p>
<p>Favoriser l'accès des jeunes au logement par des mesures d'aide à l'achat ou à la location</p>	<p>Le Gouvernement a renforcé l'accès au logement : la ligne de garantie destinée aux jeunes et aux familles compte déjà plus de 4 500 opérations pour un montant de 565 millions d'euros. La société publique foncière SEPES pilote actuellement 29 projets pour une capacité de plus de 17 400 logements aux loyers abordables. Les critères communs permettant d'identifier les biens aptes à faire partie du parc de logements aux loyers abordables ont été approuvés. En matière de logement étudiant, des progrès ont également été accomplis et plus de 40 universités ont participé à la réunion qui a abouti à la cession de terrains municipaux à Lleida. Le nouveau Plan national 2026-2030 comprendra un dispositif d'aide spécifique pour le logement social temporaire. Enfin, la nouvelle répartition territoriale des 200 millions d'euros consacrés à l'aide au logement pour les jeunes a été entérinée. Le Gouvernement a annoncé récemment une revalorisation de cette allocation qui sera portée à 300 euros mensuels.</p>
<p><b>4. Impulser une transition écologique juste</b></p>	
<p>Promouvoir l'adaptation des infrastructures énergétiques ainsi que leur digitalisation et leur stockage</p>	<p>Le Plan national intégré pour l'énergie et le climat (PNIEC) a été mis à jour et les ambitions en matière de transition écologique y ont été revues à la hausse. Un décret royal visant à renforcer la résilience, la robustesse et la stabilité du système électrique a été approuvé. Cette réglementation facilite l'intégration du stockage d'énergie, dont la capacité devrait être portée à 22,5 GW à l'horizon 2030. En outre, la procédure pour la nouvelle planification du système électrique jusqu'en 2030 a été lancée.</p>



Défendre la pêche et l'aquaculture durables	Le projet de loi sur le contrôle, l'inspection et le régime de sanctions applicables à la pêche maritime a été adopté afin de renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Cette réglementation permettra de renforcer la durabilité de l'activité de pêche et de protéger les écosystèmes marins.
<b>5. Consolider la position de l'Espagne en tant que référence mondiale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</b>	
Garantir l'exercice effectif des droits sexuels et reproductifs des femmes	Le Conseil des ministres a pris acte de l'avant-projet de révision de l'article 43 de la Constitution espagnole. Avec cette révision, un nouveau paragraphe sera ajouté qui reconnaîtra le droit des femmes à recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et précisera que ce droit doit être garanti par les pouvoirs publics dans des conditions réelles d'égalité.
Renforcer les moyens et les ressources pour lutter contre la violence de genre dans les domaines de la santé, de la justice, de la police et de l'accompagnement psychologique	Le Congrès des députés a approuvé le renouvellement du Pacte d'État contre la violence de genre, portant le nombre de mesures de 290 à 462. Le financement a augmenté de 50 %, atteignant 1,5 milliard d'euros. Au cours de ce dernier semestre, l'avant-projet de loi organique sur les mesures en matière de violence vicariante a été approuvé. Il érige ce type de violence en infraction à part dans le Code pénal. Dans le cadre de la loi pour l'efficacité de la Justice, les chambres et tribunaux spécialisés dans la violence à l'égard des femmes se chargent de toutes les infractions contre la liberté sexuelle et des affaires de traite d'êtres humains lorsque la victime est une femme.
<b>6. Renforcer la cohésion territoriale et relever le défi démographique</b>	
Créer et améliorer les infrastructures ferroviaires et promouvoir les corridors méditerranéen, cantabrique-méditerranéen et atlantique	Le développement des infrastructures ferroviaires s'est poursuivi dans notre pays. Plus de 2,6 milliards d'euros ont été investis dans le projet de corridor méditerranéen au cours des deux dernières années et le projet visant à connecter le corridor cantabrique et le corridor méditerranéen continue d'être promu. Dans le corridor atlantique, en 2025, les appels d'offres ferroviaires ont dépassé les 3 milliards d'euros, ce qui représente plus du double du chiffre atteint en 2024 (1,046 milliard d'euros).



<p>Avancer en matière de développement des services et des infrastructures portuaires et aéroportuaires</p>	<p>Sous la législature actuelle, l'Espagne déploie un plan d'investissement sans précédent pour ses ports et aéroports, le plus important depuis vingt ans. Plus de 20 milliards d'euros vont être mobilisés d'ici 2029 pour moderniser et renforcer ces infrastructures essentielles à l'économie et à la cohésion territoriale.</p>
<p>Poursuivre la mise en œuvre des politiques de solidarité territoriale en matière de migration, principalement dans les îles Canaries, et fournir davantage de ressources aux régions les plus touchées par le phénomène migratoire</p>	<p>La réforme de l'article 35 de la loi sur les étrangers permet de garantir l'accueil des personnes mineures migrantes et le respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité. Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé deux décrets royaux : le premier définit le protocole de prise en charge des personnes mineures migrantes non accompagnées et le second fixe la capacité d'accueil ordinaire du dispositif de protection et de tutelle destiné aux personnes mineures étrangères non accompagnées. Fin août, l'état d'urgence migratoire a été déclaré aux Canaries, à Ceuta et à Melilla, et des transferts de fonds extraordinaires ont été débloqués par deux fois. Enfin, le règlement d'application de la loi sur les étrangers a été révisé afin de mettre à jour les voies de migration sûre, ordonnée et régulière.</p>
<p>Améliorer la sécurité citoyenne</p>	<p>Une politique active visant à rétablir et à renforcer et les effectifs des forces de l'ordre est menée depuis 2018. Au cours de ce dernier semestre, ces effectifs ont atteint un sommet inédit avec 159 987 agents en septembre 2025. Le taux de délinquance classique est en outre tombé à 40,8 infractions pour 1 000 habitants : il s'agit de l'un des taux les plus bas de l'histoire du pays. Afin d'optimiser la collaboration entre les forces de police et l'administration judiciaire, un décret royal qui permet aux polices municipales des grandes villes d'accéder au système SIRAJ de centralisation des données a été adopté dans le cadre du plan choc de lutte contre la multirécidive à Barcelone. Enfin, le Plan de formation aux situations d'urgence en milieu scolaire a été présenté.</p>
<p><b>7. Promouvoir le vivre-ensemble</b></p>	
<p>Privilégier le dialogue dans le cadre des litiges territoriaux</p>	<p>Au 31 octobre, 83 réunions de conférences sectorielles avaient été organisées entre l'État et les régions. Les progrès se poursuivent en matière de co-gouvernance. Au cours de cette législature, 17 transferts de compétences ont été effectués. Au cours de ce semestre, le transfert de compétences au</p>



	<p>Pays basque en matière d'indemnité de chômage a été accordé et la constitution de la nouvelle société <i>Rodalies de Catalunya</i> a été approuvée.</p>
<b>8. Renforcer le leadership de l'Espagne en Europe et dans le monde</b>	
<p>Promouvoir la reconnaissance de l'État de Palestine et avancer vers la paix au Proche-Orient</p>	<p>Après la reconnaissance officielle de l'État de Palestine en mai 2024, l'Espagne a encouragé la création de l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution à deux États et la tenue d'une conférence à New York pour mettre en œuvre la solution à deux États. Elle a également été l'instigatrice de plusieurs résolutions de l'ONU exigeant le cessez-le-feu et la fin du blocus humanitaire de la bande de Gaza. Par ailleurs, elle prend part aux procédures engagées auprès de la Cour internationale de justice et a envoyé de l'aide humanitaire à Gaza, en plus de restreindre le commerce des armes avec Israël et d'augmenter le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).</p>
<p>Défendre les valeurs européennes et promouvoir le dialogue et le respect de la pluralité sur le continent</p>	<p>L'Espagne continue d'être un des principaux moteurs du projet européen. Le succès retentissant de la présidence espagnole du Conseil de l'UE, qui s'est distinguée par un grand nombre d'accords conclus et de dossiers législatifs finalisés, illustre la force de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'UE et de ses valeurs.</p>



#### IV. Résultats de l'exercice de redevabilité par axes stratégiques. Engagements et mesures.



## **LIGNE STRATÉGIQUE 1 : ACHEVER LA MODERNISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DANS UNE PERSPECTIVE ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE**

L'objectif de cet axe stratégique est d'achever la modernisation et la transformation de notre tissu productif dans une perspective écologique et numérique, socialement inclusive et résolument tournée vers l'innovation et la science. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de pouvoir compter sur des entreprises plus grandes et plus nombreuses et sur davantage de start-ups, mais aussi sur un plus grand nombre d'entreprises de l'économie sociale. Cette modernisation doit être horizontale et s'étendre à tous les territoires de notre pays, à nos PME, aux personnes qui exercent leur activité à leur compte et à la société civile. Notre économie doit être capable de faire face aux enjeux actuels et futurs, être plus résiliente, plus compétitive et au service des personnes. Elle doit nous permettre de progresser vers le plein emploi, avec des emplois dignes et de qualité, une formation plus importante et de meilleure qualité, tout en facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Elle doit enfin améliorer le pouvoir d'achat de la classe moyenne et des travailleurs et des travailleuses de notre pays.

### **Adopter le Statut des stagiaires**

Au cours de ce semestre, le projet de loi sur les personnes en formation pratique non salariées, connu sous le nom de « Statut des stagiaires », a été approuvé. Cette loi vise à encadrer les stages de formation au sein des entreprises et des organismes publics et privés, en définissant clairement la nature de l'activité de formation.

Ce texte marquera un tournant décisif pour les personnes en formation pratique non salariées et permettra de solder une dette historique en matière de droit du travail. Son adoption mettra fin à la précarité à laquelle ces personnes étaient exposées, ainsi qu'à l'usage frauduleux de la figure du stagiaire, couramment utilisée pour embaucher de la main d'œuvre à bas coût. Plus d'un million et demi de personnes, dont 56 % sont des femmes et plus de 20 % sont âgées de plus de 30 ans, seront protégées par cette loi.

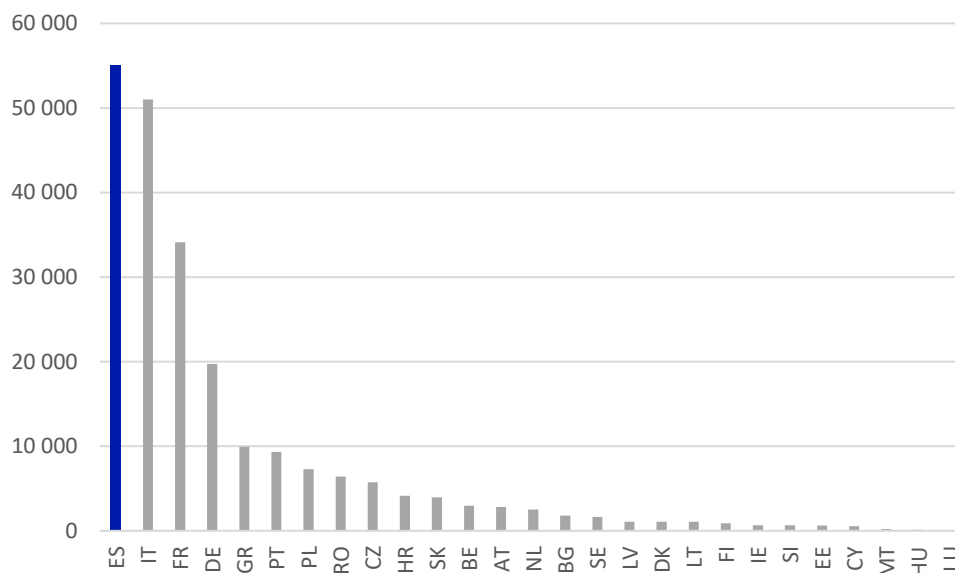
Cette avancée s'inscrit dans le sillage de la réforme du marché du travail de 2021 et dans le cadre de la stratégie gouvernementale qui vise à renforcer la qualité de l'emploi et à consolider un cadre de relations de travail qui protège les travailleurs et les travailleuses.

### **Achever le processus de modernisation du tissu productif éligible aux fonds Next Generation**

Le dernier semestre de l'année consolide la position de l'Espagne parmi les pays leaders dans la gestion des fonds Next Generation. Avec un total de 79,854 milliards d'euros en transferts et de 83,160 milliards en prêts, soit 11 % du PIB, l'Espagne se place en tête des pays de l'UE en matière de

fonds non remboursables perçus, ce qui reflète la confiance des institutions européennes dans la solvabilité et la capacité de gestion du Gouvernement.

Graphique 1. Classement des États de l'Union européenne en fonction des montants perçus au titre des fonds non remboursables du programme Next Generation (en millions d'euros).



Source : Commission européenne.

En septembre 2025, des appels à projets ont été résolus pour un montant total de 58,787 milliards d'euros, ce qui porte le taux de fonds répartis à 69,7 %, soit trois points de plus qu'il y a six mois à peine. 1,3 million de bénéficiaires, dont plus de 888 000 microentreprises et PME, ont déjà bénéficié de ces fonds, ce qui confirme le rôle central du Plan pour la relance, la transformation et la résilience (PRTR) et sa contribution à la modernisation du tissu productif. Le Gouvernement a garanti que les microentreprises et les PME, qui constituent le cœur du tissu productif espagnol, seraient les principales bénéficiaires du PRTR, avec plus de 24 milliards d'euros déjà perçus. Son impact macroéconomique est également significatif : en plus d'être déterminant pour le taux de croissance attendu en 2025, il est prévu que le PRTR augmente le PIB de 2,6 points de pourcentage en moyenne sur une décennie (2021-2031) et s'approche de 3,4 points à la fin de la décennie.

La récente approbation du versement de la cinquième tranche, pour un montant d'environ 23,1 milliards d'euros et après avoir validé plus de 260 jalons et objectifs, porte les fonds perçus par l'Espagne à plus de 70 % du total des fonds prévus. L'Espagne a travaillé en étroite collaboration avec la Commission européenne pour adapter le PRTR, avec trois objectifs clairs : améliorer les mécanismes d'évaluation et de vérification des jalons et des objectifs ; garantir la complète réalisation du PRTR ; et maximiser les retombées économiques des fonds européens. La nouvelle révision du PRTR (« addendum ») réoriente les fonds européens vers des secteurs qui définissent l'avenir du pays, tels que le logement social locatif, la lutte contre l'urgence climatique, le secteur spatial, l'intelligence artificielle ou les mécanismes visant à améliorer l'accès au financement des PME, entre autres.

Par ailleurs, s'appuyant sur la solidité et la bonne santé de l'économie espagnole, le Gouvernement a décidé de se financer directement et de réduire le montant des prêts du PRTR. Dans le contexte actuel,



les prêts européens génèrent en effet plus d'intérêts et des coûts plus élevés qu'au moment de la mise en place du PRTR. Forte de cette décision stratégique, l'Espagne bénéficie désormais de meilleures conditions de financement sur le marché. Elle évite également de générer une dette publique supplémentaire et maximise les retombées des projets déjà en cours.

Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans le cadre du PRTR témoignent du respect rigoureux des engagements pris par le Gouvernement. L'accélération décisive observée ces derniers mois confirme sa détermination à mener une transformation économique profonde, durable et socialement juste.

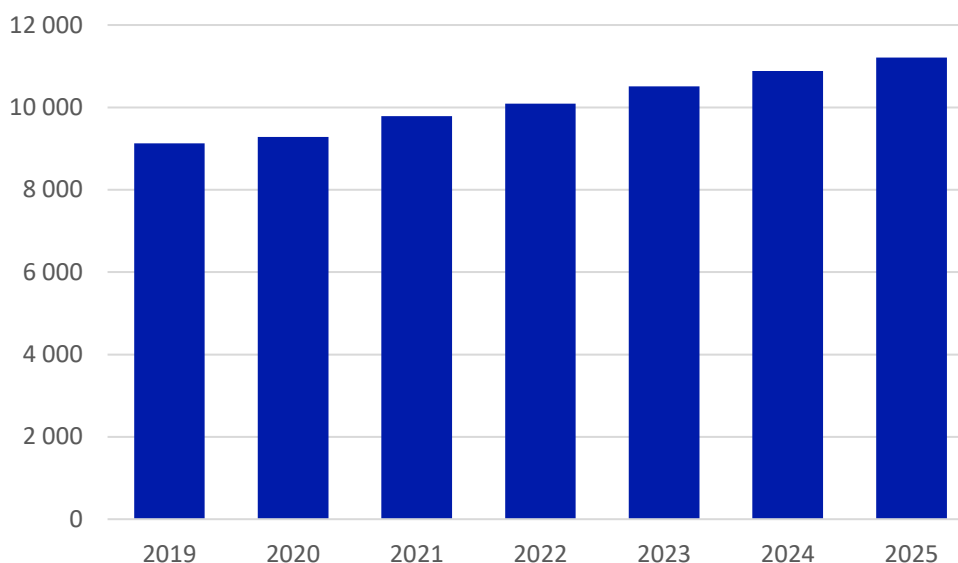
## **Impulser les politiques actives pour l'emploi et continuer à créer des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes, les personnes sans emploi et de plus de 45 ans**

Au cours de ce semestre, la Stratégie espagnole de soutien actif à l'emploi 2025-2028 a été adoptée. Elle consolide un modèle fondé sur les droits et renforce la gouvernance du système national de l'emploi. En outre, elle intègre un système de suivi et d'évaluation plus rigoureux, structuré dans le Plan annuel pour la promotion de l'emploi décent 2025 (PAFED) qui constitue, avec le système d'information des services publics de l'emploi (SISPE), le principal instrument de planification et de coordination des politiques actives d'emploi en Espagne. La Stratégie garantit un parcours cohérent qui favorise l'accès à un emploi décent, l'amélioration de l'employabilité et la reconversion professionnelle tout au long de la vie active.

Ces six derniers mois, une impulsion a également été donnée aux programmes territoriaux et aux initiatives ciblant des publics spécifiques. Ainsi, 139 millions d'euros ont été approuvés pour les programmes de formation professionnelle en alternance TándEM. L'initiative « Première expérience professionnelle dans la fonction publique » et le programme « Investigo », consacré aux jeunes chercheurs et chercheuses, ont également été lancés. Ils visent à renforcer l'employabilité des jeunes et à promouvoir la connexion entre emploi, recherche et innovation. 110 millions d'euros ont également été autorisés pour la mise en œuvre de plans intégraux pour l'emploi aux Canaries, en Estrémadure et en Andalousie, qui soient adaptés aux besoins particuliers de chaque région. Enfin, 25 millions d'euros ont été alloués aux plans pour l'emploi de Ceuta et Melilla, destinés à l'embauche de personnes sans emploi pour des travaux et des services d'intérêt général et social.

Depuis 2018, le Gouvernement a entrepris une modernisation profonde du marché de l'emploi qui s'inscrit dans le sillage de la réforme du marché du travail de 2021. Cette transformation a contribué à améliorer considérablement la qualité de l'emploi : l'emploi temporaire a baissé de 12 points de pourcentage et le taux de chômage a retrouvé un niveau comparable à celui d'avant la crise de 2008. Le taux de chômage des jeunes a diminué de près de 8 points, tandis que le nombre de personnes en emploi de plus de 45 ans a augmenté de près de 29 %, preuve d'un marché du travail plus inclusif et dynamique.

Graphique 2. Personnes en emploi de plus de 45 ans.



Source : enquête sur la population active (Institut national de la statistique).

## Évoluer vers un système de fonction publique fondé sur la planification stratégique, à travers la gestion prévisionnelle des effectifs ; simplifier les procédures ; attirer et retenir les talents

Le Gouvernement maintient sa stratégie de consolidation du secteur public et continue de miser sur l'amélioration des conditions de travail des agents de la fonction publique de l'État. L'offre d'emploi public publiée le 16 juillet prévoit l'ouverture de 36 588 postes, un chiffre qui comprend les postes ouverts dans la Police nationale, la Garde civile et les Forces armées. Pour la cinquième année consécutive, les postes offerts en externe atteignent un chiffre inédit (27 697). 8 891 postes sont par ailleurs destinés à la promotion interne. Parallèlement au renforcement de l'offre d'emploi public, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique. À la suite des négociations menées avec les principaux syndicats du secteur public, des augmentations salariales pour les agents de la fonction publique ont été accordées pour 2025 et 2026. Le décret-loi royal prévoit en effet une augmentation des salaires de 11 % d'ici 2028.

Dans le secteur de l'éducation, des efforts sont actuellement fournis pour améliorer les conditions de travail du personnel enseignant, avec l'adoption d'un avant-projet de loi dans lequel un nombre maximal d'heures d'enseignement est établi : 23 heures dans le primaire et 18 heures dans le secondaire et enseignements équivalents, conformément aux recommandations du Conseil scolaire de l'État. Le taux de satisfaction des personnels enseignants espagnols, qui se situe parmi les plus élevés de l'OCDE et de l'UE, témoigne des progrès accomplis. En primaire, 97 % des personnels enseignants se disent satisfaits de leur travail, contre 87,5 % en moyenne dans les pays membres. Dans le secondaire, le taux de satisfaction atteint 95 %.

Instaurée à la rentrée prochaine, cette mesure sera accompagnée d'une réduction progressive du nombre d'élève par enseignant, favorisant ainsi un suivi personnalisé et une amélioration de la qualité



de l'apprentissage. L'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers dans les établissements scolaires publics sera amélioré. Ainsi, un élève à besoins éducatifs particuliers comptera pour deux places dans le décompte des effectifs. L'objectif de cette mesure est d'obtenir une meilleure répartition des élèves dans les classes et d'éviter la ségrégation scolaire.

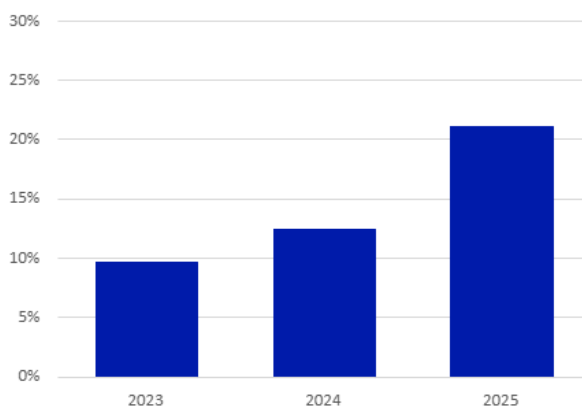
## Promouvoir la croissance et la numérisation des PME, du travail indépendant et des start-ups

Le Gouvernement poursuit la transformation de son modèle productif en privilégiant le numérique, la formation et l'externalisation et en misant sur la croissance et la promotion des PME, du travail indépendant et des start-ups. Le PRTR en est l'illustration : 2 euros sur 5 des fonds exécutés sont versés aux PME. À cela s'ajoute le soutien apporté aux programmes *Kit Digital* (plus de 730 000 PME bénéficiaires) et *Kit Consulting* (plus de 15 000 PME bénéficiaires). De plus, la société publique espagnole qui gère le système national de contre-garantie (Compañía Española de Reafianzamiento, CERSA) garantit le financement de 24 750 PME/personnes travaillant à leur compte pour un montant de 4,257 milliards d'euros. Le lancement du site web *Kit Digital 360* a également été annoncé. Il compile et met à disposition les informations les plus pertinentes concernant la conception, la mise en œuvre et l'impact du programme.

Au cours de ce semestre, un nouvel outil de financement direct 100 % numérique, *ICO Crecimiento*, a été lancé à l'intention des PME qui proposent des projets viables et qui présentent une capacité de croissance et de création d'emplois, et qui, du fait de leurs spécificités, n'ont pas été prises en compte dans les canaux financiers habituels. Le programme est doté d'une enveloppe initiale d'1 milliard d'euros.

Le développement d'entreprises axées sur les technologies transformatrices est également encouragé : le ministère de la Transformation numérique et de la Fonction publique a été autorisé à participer, par l'intermédiaire de la Société espagnole pour la transformation technologique (SETT), entre autres, à la création d'une entreprise conjointe avec la société technologique américaine Diamond Foundry pour la fabrication de plaquettes et de puces en diamant monocristallin, avec 752 millions d'euros, et à participer aux fonds espagnols Axon et Big Sur Ventures, avec respectivement 85 et 40 millions d'euros.

Graphique 3. Utilisation de l'IA au sein des entreprises de plus de 10 employés.



Source : INE (Institut national de la statistique).



## Renforcer les droits des consommateurs et des consommatrices

Au cours de ce semestre, la loi sur les services à la clientèle a été adoptée. Ce texte historique régleme pour la première fois les services à la clientèle et établit des normes de qualité visant à éliminer les abus. Cette loi met un terme aux appels indésirables, clarifie les coûts de gestion, régleme les avis sur les sites web, interdit les reconductions automatiques des abonnements numériques, annule les souscriptions de contrats par téléphone sans consentement explicite et interdit l'utilisation de numéros surtaxés comme moyen de communication avec les clients.

Les entreprises devront garantir un temps d'attente de moins de 3 minutes pour 95 % des appels téléphoniques de leurs clients. De plus, les appels ne pourront pas être traités uniquement par des répondeurs automatiques ou l'IA, et le délai maximum d'instruction des réclamations sera de 15 jours. La loi renforce également les droits linguistiques en obligeant les grandes entreprises – celles qui comptent plus de 250 employés, réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros et opèrent dans des territoires où plusieurs langues sont officielles – à garantir que les demandes, plaintes et autres réclamations puissent être présentées et traitées aussi bien en espagnol que dans n'importe quelle autre langue officielle de la région concernée.

## Continuer à renforcer la RDI

Des progrès ont été accomplis quant à la consolidation de la recherche, du développement et de l'innovation, en tant que piliers de la croissance économique et garants de la compétitivité actuelle et future. En 2024, ce pari avait porté ses fruits, avec le plus haut niveau d'investissement public et privé en RDI de notre histoire : près de 24 milliards d'euros, soit une croissance annuelle de près de 7 % par rapport à 2023. L'investissement a augmenté de 60 % depuis 2018.

Pour poursuivre sur la voie de la croissance en matière de RDI, un ensemble de six appels à projets du ministère des Sciences, de l'Innovation et des Universités a été approuvé en octobre 2025 pour un montant de plus de 1,220 milliard d'euros, afin de financer le recrutement de talents et des projets de recherche et de transfert de connaissances. Ces appels à projet, parmi lesquels figurent les programmes *Ramón y Cajal*, *Juan de la Cierva* ou *Torres Quevedo*, gérés par l'Agence de l'État pour la recherche (AEI), enregistrent en moyenne une augmentation des fonds alloués de 41 % par rapport aux mêmes appels à projet passés en 2018.

Un appel à projets d'un montant de 143 millions d'euros a également été approuvé en novembre dernier pour soutenir la formation du professorat universitaire (FPU) et le financement de thèses de doctorat, ainsi que pour attirer les talents de la recherche ayant effectué une partie de leur carrière professionnelle à l'étranger (aides *Beatriz Galindo*). Grâce à de telles initiatives, 18 000 chercheurs et chercheuses ont rejoint depuis 2018 le système public des sciences et de l'innovation, les universités et les centres de recherche.



## Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement

- ✓ La deuxième phase du Plan *Spain Audiovisual*, doté de plus d'1,7 milliard d'euros, a été présentée au secteur.
- ✓ Un décret-loi royal a été approuvé afin de reporter jusqu'en 2027 l'entrée en vigueur des exigences auxquelles doivent se conformer les systèmes informatiques de facturation des PME et des personnes travaillant à leur compte (Règlement Verifactu).
- ✓ Un appel à projets a été lancé pour l'octroi d'aides *Kit Espacios de Datos* (Kit espaces de données) pour un montant de 60 millions d'euros, dans le but de faciliter l'intégration des entités publiques et privées dans les espaces de données sectoriels.
- ✓ L'Espagne accueillera une deuxième usine d'IA qui sera située dans le Centre de supercalcul de Galice (CESGA).
- ✓ Le projet de loi visant à améliorer la gouvernance démocratique au sein des services numériques et des médias a été adopté.
- ✓ En juillet et août 2025, 126,5 millions d'euros ont été investis pour promouvoir le développement de projets innovants et durables en Espagne dans le cadre du programme *Innvierte*.
- ✓ La nouvelle Stratégie de l'inspection du travail et de la sécurité sociale 2025-2027 a été approuvée. Elle prévoit un renforcement du personnel inspecteur et sous-inspecteur, ainsi que du personnel technique et administratif. Un investissement majeur destiné à poursuivre les avancées technologiques est également prévu.
- ✓ Le Comité des investissements stratégiques a été créé. Il est chargé d'identifier les besoins et d'orienter les priorités d'investissement vers la numérisation, l'innovation et la transition verte, ainsi que d'accélérer les projets ayant le plus d'impact et d'importance pour l'économie et le territoire.
- ✓ La décision visant à établir le siège physique du Consortium « Centre national de la volcanologie » sur l'île de La Palma a été adoptée.



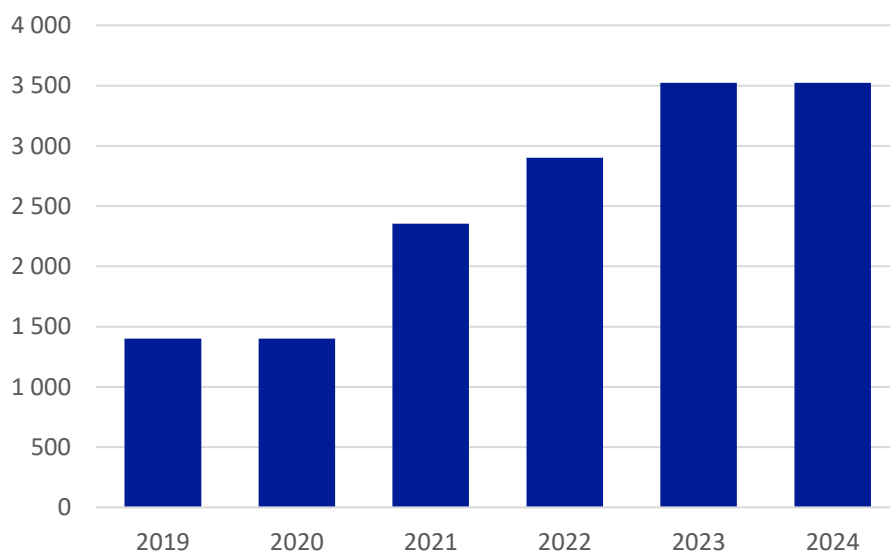
## LIGNE STRATÉGIQUE 2 : RENFORCER L'ÉTAT-PROVIDENCE

L'objectif du deuxième axe stratégique est de renforcer l'État-providence pour réduire la pauvreté et les inégalités sociales, protéger et étendre les droits citoyens et améliorer la vie de nos citoyens et de nos citoyennes. Davantage de ressources doivent être consacrées au système de santé, afin de renforcer et de développer les soins primaires, spécialisés et hospitaliers et de réduire les listes d'attente. L'accent doit être mis sur l'éducation publique, gage d'opportunités et d'un avenir meilleur. Cet État-providence doit aussi prendre soin de ses aînés, grâce à un système de retraites plus juste, protéger les personnes en situation de dépendance et accompagner celles qui perdent leur emploi. Il doit garantir l'accès à une culture libre, être inclusif, offrir des services publics de meilleure qualité et être doté d'un système fiscal plus progressif.

### Augmenter les ressources et continuer de promouvoir le changement du modèle de prise en charge des personnes dépendantes en améliorant sa qualité, en favorisant l'autonomie et en personnalisant le soutien apporté

Le Gouvernement continue d'œuvrer au renforcement du Système pour l'autonomie et la prise en charge de la dépendance (SAAD) en transformant le modèle de soins pour le recentrer davantage sur l'individu, qui doit être au cœur de la prise en charge. Au cours des six derniers mois, un chiffre record a été atteint en matière de financement : 3,729 milliards d'euros, soit une augmentation de 177 % depuis 2018.

Graphique 4. Contributions de l'administration générale de l'État au SAAD (en millions d'euros).



Source : IMSERSO.

Cette augmentation a été rendue possible grâce à la répartition de 783 millions d'euros entre les régions pour financer le SAAD, tel que convenu, et à l'approbation du décret-loi qui mobilise une enveloppe de 500 millions d'euros pour renforcer le système de dépendance et mettre en œuvre la loi



sur la sclérose latérale amyotrophique (loi « ELA »). Ce texte introduit également un nouveau degré de dépendance extrême, le degré III+, qui garantit la protection des personnes atteintes de maladies neurologiques nécessitant une prise en charge particulièrement complexe.

L'adoption en juillet du projet de loi réformant la loi sur la promotion de l'autonomie personnelle et la prise en charge des personnes en situation de dépendance marque une nouvelle étape décisive, dans la mesure où elle élargit le catalogue des services et des prestations.

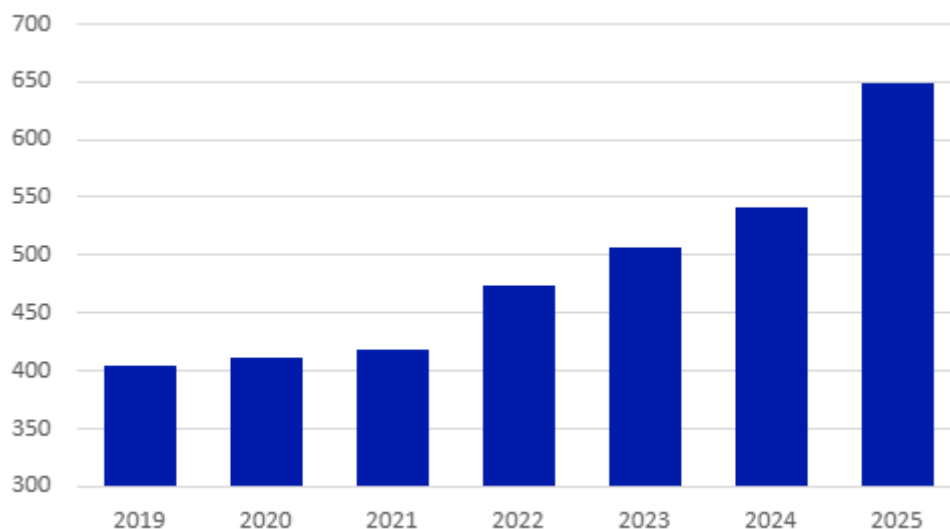
### **Améliorer l'action protectrice du système de sécurité sociale**

Des progrès significatifs ont été accomplis au cours des six derniers mois concernant l'ajustement de l'âge de la retraite en fonction des conditions de travail spécifiques de certaines catégories professionnelles. Le Gouvernement a approuvé le décret royal portant modification du décret royal 383/2008, qui met à jour le coefficient appliqué pour réduire l'âge de la retraite du personnel des services d'incendie des administrations publiques, dans le but d'adapter la protection sociale de ce personnel aux exigences physiques élevées que requière leur activité et aux risques inhérents à leur travail. En outre, un nouveau décret royal a été promulgué pour fixer le coefficient réducteur à appliquer dans le cas du personnel relevant des corps des agents forestiers et environnementaux.

En parallèle, des mesures décisives ont été prises pour moderniser le cadre réglementaire régissant la compatibilité entre retraite et emploi. À cette fin, le Gouvernement a autorisé le traitement d'urgence du projet de décret royal permettant de mettre en œuvre un système de cumul emploi-retraite ainsi que d'autres aspects courants liés à la compatibilité entre la pension de retraite contributive et le travail. Cette initiative permettra d'évoluer vers un modèle plus souple, qui facilite les transitions progressives entre la vie active et la retraite et soit mieux adapté à la diversité des parcours professionnels.

Afin de garantir le pouvoir d'achat des personnes bénéficiant d'une pension, depuis 2018, le Gouvernement a renforcé le système de pensions en appliquant une revalorisation annuelle ajustée sur l'IPC. Ce faisant, il a augmenté les pensions contributives moyennes de 37,2 % et les minimas sociaux de 52 %, des chiffres qui illustrent bien l'amélioration de la protection financière des bénéficiaires. La pension mensuelle moyenne est passée de 959,9 euros en novembre 2018 à 1 316,7 euros en novembre 2025, soit une augmentation de 356,8 euros par mois et de plus de 4 994,9 euros par an. Enfin, les pensions augmenteront de 2,7 % en janvier 2026.

Graphique 5. Montant en euros de la pension moyenne versée au titre des minimas sociaux (moyenne entre la pension non contributive de retraite et la pension d'invalidité).



Source : IMSERSO.

## Approfondir l'évaluation des politiques publiques, les exercices de redevabilité et les mécanismes de transparence

La redevabilité et la transparence sont deux outils essentiels pour garantir le fonctionnement démocratique des institutions dans notre pays. C'est pourquoi elles constituent une priorité pour notre Gouvernement. Ainsi, au cours du dernier semestre, de nouvelles actions et initiatives ont été ajoutées à notre engagement en faveur d'un gouvernement ouvert.

La présentation du rapport **Fidèles à nos engagements** renforce notre engagement en faveur de l'évaluation des politiques publiques et de la diffusion des actions du Gouvernement auprès de l'ensemble de la population. Cet exercice de redevabilité du Gouvernement de l'Espagne est accessible au public depuis 2020. Les activités du premier semestre 2025 ont été rendues publiques en juillet dernier et, avec la finalisation de ce nouveau rapport, c'est désormais le bilan du second semestre 2025 qui est présenté au public.

Dans le même esprit, le projet de loi sur les informations classifiées a été approuvé le 22 juillet dernier et remplacera la loi de 1968 sur les secrets officiels. Cette loi impose à l'État de classer les informations sensibles susceptibles d'avoir des conséquences sur la défense nationale et la sécurité des citoyens et des citoyennes, sans pour autant déroger au droit fondamental à l'information et à la transparence.

L'engagement dont fait preuve ce Gouvernement en faveur de la transparence et de l'intégrité publique repose sur la collaboration avec les différents acteurs institutionnels et sur la participation citoyenne. C'est pourquoi, pour répondre aux attentes de la société, le projet de loi sur l'administration ouverte a été adopté en octobre. Il oblige à publier les agendas institutionnels et les déplacements des hauts fonctionnaires et des plus hauts responsables publics. Les membres du Forum « gouvernement



ouvert », qui réunit le Gouvernement, les régions, les mairies et la société civile, et témoigne de leur nécessaire collaboration, ont adopté le V<sup>e</sup> Plan pour un gouvernement ouvert 2025-2029.

Afin de réaffirmer son engagement en la matière à l'échelle mondiale, l'Espagne a adhéré à la Charte internationale sur les données ouvertes (Open Data Charter), une initiative mondiale à laquelle ont souscrit plus de 250 gouvernements et organisations civiles.

L'adoption du Plan national de lutte contre la corruption est une nouvelle preuve de l'engagement du Gouvernement en faveur de la transparence et du fonctionnement démocratique des institutions. Ce plan prévoit la mise en œuvre de pactes d'intégrité pour garantir que les autorités contractantes et les soumissionnaires agissent dans les limites fixées par la loi en matière de marchés publics. Des systèmes d'audit citoyen ont également été intégrés à ce plan. Ces procédures sont applicables aux marchés présentant un risque élevé de corruption et permettent aux citoyens et aux citoyennes d'évaluer et de contrôler les passations de marché.

### **Défendre la qualité, l'équité et le prestige de notre système universitaire, en luttant contre les pratiques qui nuisent à la réputation de nos universités publiques et privées, et en veillant au respect de nos standards de qualité**

Au cours des six derniers mois, le Gouvernement a continué de défendre la qualité, l'équité et le prestige du système universitaire espagnol. Ainsi, le décret royal visant à durcir les conditions de création et de reconnaissance des établissements d'enseignement supérieur en Espagne, ainsi que la délivrance des agréments correspondants, a été approuvé.

Ce décret royal impose des critères plus stricts lors de la création de nouveaux établissements pour que ceux-ci s'engagent en faveur de la formation, de la recherche et du transfert de connaissances. Désormais, toutes les universités doivent investir au moins 5 % de leur budget dans la recherche et générer des revenus équivalant à 2 % de ce budget dans le cadre de la libre concurrence. En outre, au moins 50 % des personnels enseignants doivent être titulaires d'un doctorat et au moins 60 % doivent avoir une expérience reconnue dans le domaine de la recherche. L'équipe de direction d'une université doit également avoir une expérience avérée en matière de gestion.

Par ailleurs, les nouvelles universités doivent démontrer une solvabilité financière suffisante et proposer au minimum des diplômes de licence, de master et de doctorat dans trois domaines de connaissances, ce qui implique d'accueillir au moins 4 500 étudiants. Enfin, pour faire face à l'offre insuffisante de logements en location, les nouvelles universités devront offrir des places d'hébergement à hauteur de 10 % de leur corps étudiant.

Afin de garantir le respect de ces exigences, un système de redevabilité a été mis en place, dans le cadre duquel les universités devront fournir chaque année des informations sur le degré de réalisation de ces engagements. Les rapports de qualité de l'Agence nationale d'évaluation de la qualité et de l'agrément (ANECA) ou des agences régionales de qualité, élaborés de manière indépendante par des personnels enseignants choisis par tirage au sort et selon des critères objectifs, deviendront obligatoires pour la création de nouvelles universités.



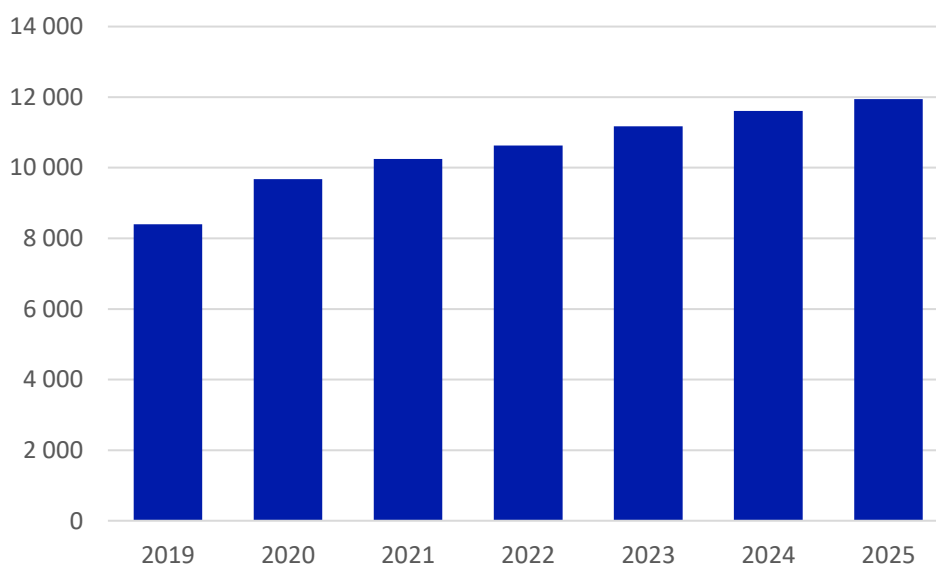
## Améliorer le portefeuille de services offerts par le système national de santé

Au cours des six derniers mois, le Gouvernement a continué d'élargir le portefeuille de services communs offerts à la population par le système national de santé (SNS), conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En novembre 2025, de nouveaux soins ont été inclus dans la couverture universelle et gratuite : dépistage néonatal permettant de détecter 10 nouvelles maladies et soins bucco-dentaires pour les personnes âgées de plus de 65 ans, pour un investissement de 68 millions d'euros.

Aux cinq mises à jour du portefeuille de services réalisées entre 2018 et 2025 s'ajoute le programme d'aides pour l'achat de lunettes et de lentilles de contact (*Plan Veo*) : 47,8 millions d'euros destinés à lutter contre l'incidence des problèmes de vision chez les enfants en âge scolaire (10 à 30 % des élèves). Ce plan permettra d'octroyer des aides directes pouvant atteindre 100 euros pour l'achat de lunettes et de lentilles de contact aux moins de 16 ans.

Enfin, afin de renforcer les capacités du SNS, une nouvelle offre publique d'emploi pour la formation de spécialistes (FSE) a été approuvée en juillet, qui bat un nouveau record : 12 366 places ont été offertes, soit 54 % de plus qu'en 2018. En outre, en octobre, 26,7 millions d'euros ont été alloués au financement de 1 783 places pour étudier les premiers cycles de médecine dans les universités publiques pour l'année universitaire 2025-2026.

Graphique 6. Places de formation de spécialistes (FSE). 2019-2025.



Source : ministère de la Santé.

## Mettre en œuvre une nouvelle organisation de l'administration de la justice

Le Gouvernement mène actuellement la plus grande réforme judiciaire entreprise depuis des décennies dans le but de moderniser la justice, d'en faire un service public plus réactif, plus efficace et



plus proche des citoyens et des citoyennes, et de renforcer son indépendance, gage de qualité démocratique. Au cours des huit dernières années, les dépenses consacrées à la justice ont été multipliées par douze et un agenda législatif ambitieux, dont 50 % a déjà été réalisé, est en cours de mise en œuvre.

En janvier, la loi organique 1/2025 portant mesures en matière d'efficience du service public de justice a été adoptée. Elle transforme et modernise une organisation judiciaire héritée du XIX<sup>e</sup> siècle et sa mise en œuvre sera achevée au 31 décembre 2025. Le 1<sup>er</sup> juillet 2025, 315 tribunaux d'instance ont commencé à fonctionner dans le cadre de la phase I de mise en œuvre de la loi, ainsi que 4 818 bureaux de justice dans les municipalités. La phase II a été lancée le 1<sup>er</sup> octobre, avec l'ouverture de 16 nouveaux tribunaux ; 100 autres entreront en fonction le 31 décembre, jusqu'à un total de 431 tribunaux d'instance répartis sur tout le territoire national.

Afin de garantir un système pénal moderne et offrant davantage de garanties, le projet de loi organique de procédure pénale (LOECrim) a été adopté. Ce texte remplacera la loi en vigueur depuis 1882. Il s'agit de la première loi de procédure pénale soumise au Parlement pour examen et sa principale nouveauté réside dans le fait que la conduite des enquêtes pénales y est confiée aux procureurs, comme c'est le cas dans la plupart des pays de l'UE. Par ailleurs, elle modernise le système de justice pénale en simplifiant les procédures, en réglementant de nouveaux instruments d'enquête et de preuve et en renforçant les garanties procédurales des personnes faisant l'objet d'une enquête, et celles des victimes.

## **Approuver et mettre en œuvre un Plan de lutte contre la corruption**

Le Plan national de lutte contre la corruption a été présenté le 9 juillet. Ses 15 mesures suivent les recommandations du Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission européenne et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il intègre également les contributions de la société civile et des spécialistes de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de l'OCDE. Le 26 août, le plan a été adopté par le Conseil des ministres, qui a également accordé de créer la Commission interministérielle chargée de sa mise en œuvre.

Le 6 octobre, lors du Forum « gouvernement ouvert », le V<sup>e</sup> plan pour un gouvernement ouvert a été approuvé. Il prévoit notamment le lancement d'un nouveau portail consacré à la transparence et le renouvellement du portail des marchés publics.

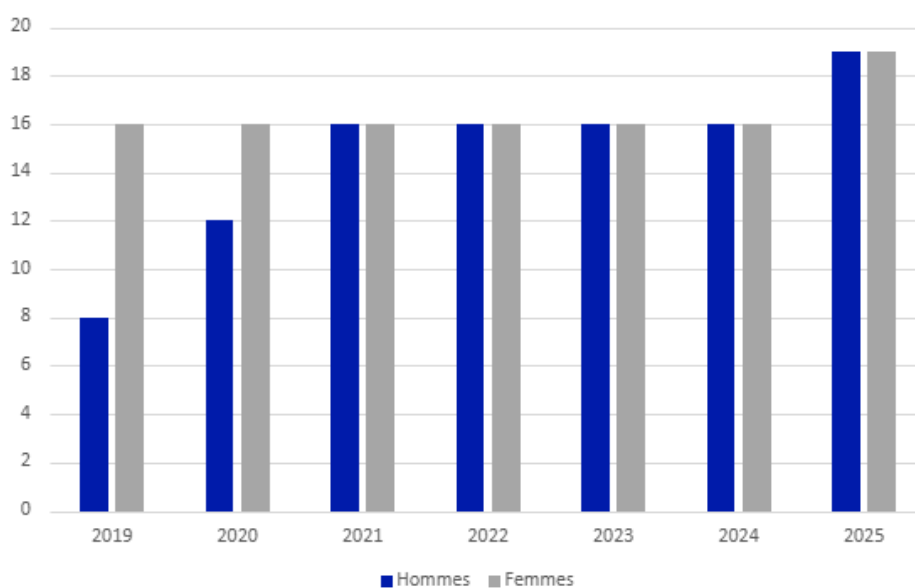
Le 7 octobre, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi sur l'administration ouverte, qui comprend des mesures visant à renforcer la transparence dans des domaines tels que la publicité active et l'exercice du droit d'accès, la consolidation de la culture de l'intégrité publique, la promotion de la participation publique et la mise en place d'une gouvernance efficace.

Les mesures prévues dans le plan s'ajoutent à plus de 30 initiatives déjà mises en œuvre pour défendre la démocratie et lutter contre la corruption, telles que la loi sur la protection des lanceurs d'alerte ou le plan d'action pour la démocratie, dont 21 des 31 mesures sont déjà en cours de mise en œuvre, soit près de 70 % du total. Le dernier rapport du GRECO, publié le 1<sup>er</sup> août, constate que 16 des 19 recommandations en matière de prévention de la corruption sont déjà appliquées.

## Améliorer et mettre en place des congés rémunérés pour concilier la vie professionnelle et familiale

Dans une démarche visant à avancer vers davantage de coresponsabilité entre les femmes et les hommes, le Gouvernement a allongé la durée des congés de paternité et de maternité à 19 semaines, et à 32 semaines dans le cas des familles monoparentales. En outre, 2 de ces semaines (4 dans le cas des familles monoparentales), peuvent être prises de manière flexible jusqu'aux 8 ans de l'enfant.

Graphique 7. Nombre de semaines de congés rémunérés liés à la naissance d'un enfant.



Source : La Moncloa.

Au cours des sept dernières années, les congés de paternité et de maternité ont été allongés et unifiés de manière progressive. Jusqu'en 2018, la durée du congé de paternité était de 5 semaines seulement. Il a ensuite été allongé à plusieurs reprises : porté à 8 semaines en 2019, puis à 12 semaines en 2020, il a finalement été porté en 2021 à 16 semaines, comme le congé de maternité. Depuis 2017, le temps de congé pour s'occuper d'un enfant à charge a donc été multiplié par quatre.

Cette mesure réaffirme l'engagement du Gouvernement en faveur du droit à la conciliation de la vie professionnelle et familiale, et en faveur d'une répartition équitable entre les femmes et les hommes des tâches liées à la garde des enfants, afin de progresser vers une société plus juste et plus égalitaire.

## Promouvoir un Pacte d'État pour les personnes LGBTI, ainsi que des mesures visant à lutter contre la discrimination à leur égard

Au cours des sept dernières années, le Gouvernement est resté fidèle à ses convictions. Garantir et protéger les droits des personnes LGBTI nous permet de progresser en tant que société et deux nouvelles stratégies ont été approuvées en ce sens ce dernier semestre : la stratégie LGBTI et la stratégie relative aux personnes transgenres.



Elles ont été élaborées conformément aux dispositions de la loi 4/2023 qui vise à garantir l'égalité réelle et effective des personnes transgenres et les droits des personnes LGBTI. Ces textes constituent les principaux instruments de promotion et de mise en œuvre des politiques publiques et de collaboration entre les administrations.

La stratégie LGBTI comprend des mesures et des initiatives visant à prévenir et à éliminer la discrimination à l'égard des personnes LGBTI, ainsi qu'à mettre en œuvre des actions en matière d'information, de sensibilisation et de formation. Elle met particulièrement l'accent sur les violences liées à la LGBTphobie.

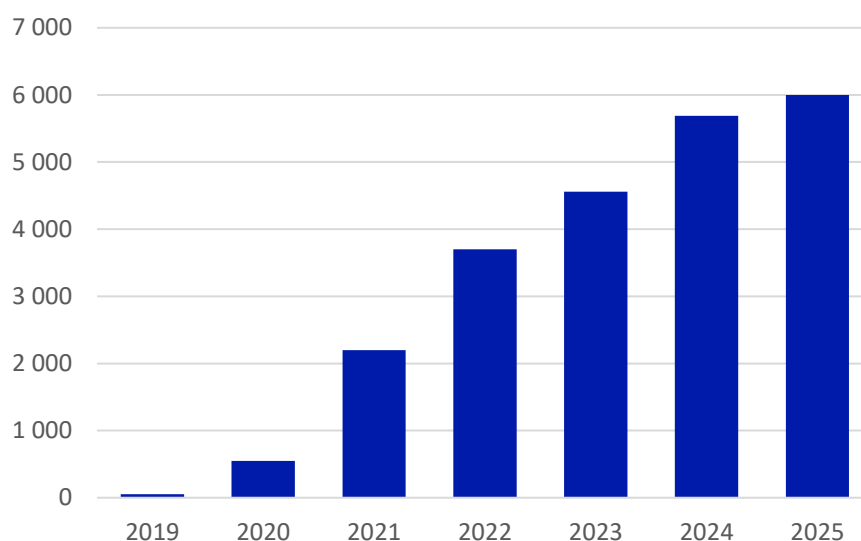
La stratégie relative aux personnes transgenres est quant à elle le premier instrument national consacré spécifiquement à ce collectif. Elle s'attache à rendre effective l'égalité des personnes transgenres en éliminant tout type d'obstacle ou de discrimination. À cette fin, le texte prévoit des mesures concrètes dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation et du logement.

### **Poursuivre la mise en œuvre de la loi sur la mémoire démocratique**

Pendant ce semestre, le Gouvernement a réalisé des avancées significatives en ce qui concerne la mise en œuvre de la loi sur la mémoire démocratique et la réparation historique des victimes de la guerre civile espagnole et de la dictature franquiste qui s'en est suivie. Concernant la présence dans l'espace public de symboles et d'autres éléments liés à cette période historique, le décret royal établissant la procédure d'élaboration du catalogue des symboles contraires à la mémoire démocratique a été approuvé et la commission technique y étant associée a été créée. Ce texte vient renforcer la ferme volonté du Gouvernement d'éliminer les vestiges qui portent atteinte à la mémoire historique.

La recherche des victimes et des personnes disparues se poursuit : depuis 2019, près de 9 000 exhumations ont été pratiquées, dont 6 000 ont été directement financées par les deux plans quadriennaux mis en œuvre par le Gouvernement. En outre, au cours de ce semestre, la première carte interactive des fosses communes de la guerre civile et de la dictature a été présentée et des subventions d'un montant total de 2,4 millions d'euros ont été accordées à des collectivités locales et à la Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP) pour soutenir la recherche, la localisation, l'exhumation et l'identification des victimes.

Graphique 8. Nombre de victimes exhumées.



Source : ministère de la Politique territoriale et de la Mémoire démocratique.

En parallèle, la réinterprétation de la vallée de Cuelgamuros a été activement encouragée. Les travaux dans les cryptes ont permis d'identifier 21 victimes et un concours international d'idées a été lancé à l'issue duquel le projet *La Base y la Cruz* (La Base et la Croix) a été retenu. Le coup d'envoi de la transformation de cet espace historique en un lieu de mémoire et de réflexion a ainsi été donné.

Par ailleurs, après l'adoption en juin dernier de la réforme du droit d'association, le Gouvernement est en train de finaliser les démarches lui permettant de demander la dissolution judiciaire de la Fondation Francisco Franco. Le Gouvernement a également annoncé que des procédures de dissolution étaient officiellement engagées à l'encontre de quatre autres associations franquistes.

Enfin, depuis l'adoption de la loi en 2022, 876 321 demandes d'obtention de la nationalité espagnole ont été déposées dans différents bureaux consulaires par des personnes descendant d'exilés républicains. Au 31 juillet, le Gouvernement avait accordé la nationalité dans 237 145 cas, le pays ayant présenté le plus grand nombre de demandes étant l'Argentine, suivie de Cuba, du Brésil, du Mexique, du Chili et du Venezuela. À cela s'ajoute l'octroi de la nationalité à 171 personnes descendant de membres des Brigades internationales, décidé par le Gouvernement en novembre dernier.



## Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements pris par le Gouvernement

- ✓ Des travaux sont en cours pour mettre en place un programme d'aides, doté de 175 millions d'euros, afin de garantir la gratuité totale de l'éducation des enfants de 0 à 3 ans pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté à partir de la rentrée scolaire prochaine.
- ✓ Le calendrier d'application de la loi sur l'enseignement artistique et le décret royal régissant la composition et les fonctions du Conseil supérieur de l'enseignement artistique ont été approuvés.
- ✓ L'octroi de 7,4 millions d'euros de subventions a été approuvé afin de continuer à promouvoir le Réseau des centres nationaux de référence pour la formation professionnelle.
- ✓ La décision d'octroyer des aides pour la création de neuf nouveaux centres d'excellence pour la formation professionnelle a été publiée. Créé en 2022, le Réseau national des centres d'excellence compte désormais 75 centres.
- ✓ Le premier plan visant à protéger les droits des femmes et des filles en situation de handicap a été approuvé, avec une enveloppe de 65 millions d'euros.
- ✓ 20 millions d'euros ont été mobilisés pour garantir le droit des élèves à une éducation inclusive et à un accompagnement précoce.
- ✓ 2 millions d'euros ont été alloués à la consolidation du Réseau européen des centres de cancérologie intégrés et du système de surveillance du cancer.
- ✓ Le décret royal d'application de la loi relative aux personnes atteintes de sclérose latérale amyotrophique (connue sous le nom de « loi ELA »), approuvé fin octobre, a permis d'améliorer leur prise en charge socio-sanitaire. Une enveloppe de 10 millions d'euros a été débloquée pour garantir des soins spécialisés 24 h/24 aux personnes atteintes de SLA.
- ✓ Des initiatives ont été lancées pour améliorer la qualité des soins et la coordination entre les services de santé des différentes régions, parmi lesquelles la nouvelle stratégie de sécurité du patient du SNS 2025-2035, la stratégie sur l'intelligence artificielle pour le SNS, les nouvelles stratégies de lutte contre la sclérose en plaques et la maladie de Huntington, le plan sur les thérapies innovantes 2025-2028, ou encore le décret royal réglementant l'usage thérapeutique du cannabis.
- ✓ La loi portant création de l'Agence d'État de la santé publique a été adoptée.
- ✓ Le nouveau modèle de registre de l'état civil, initié par le Gouvernement en 2021, est pleinement opérationnel depuis juillet 2025. Au total, 431 registres généraux, 7 700 registres partenaires, un registre central (Madrid) et 177 registres consulaires répartis dans plus de 120 pays ont été numérisés.



## AXE STRATÉGIQUE 3 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT

L'objectif du troisième axe stratégique est d'améliorer l'accès au logement, surtout pour les jeunes et les ménages les plus modestes. Le Gouvernement souhaite faire du droit à disposer d'un logement décent, consacré à l'article 47 de la Constitution espagnole, le cinquième pilier de l'État-providence. Il mène une politique du logement tournée vers les locataires et les petits propriétaires, visant à agrandir le parc public et à garantir que le logement ne soit pas un bien spéculatif mais un droit citoyen.

### **Progresser dans la planification de la politique du logement en y intégrant les concepts de transparence et de participation**

Durant ce dernier semestre, des progrès ont été réalisés en matière d'agenda urbain et de modernisation de la politique du logement, avec l'adoption de mesures visant à renforcer la planification, la transparence et la participation. Le Plan national du logement 2026-2030, dont l'élaboration est déjà bien avancée, est au cœur de ce dispositif. Il dispose d'une enveloppe de 7 milliards d'euros.

Le nouveau Plan national du logement s'articule autour de cinq objectifs stratégiques : augmenter le parc de logements abordables ; relancer la réhabilitation de l'habitat ; favoriser l'émancipation des jeunes ; réduire l'effort financier ; inverser la tendance dans les zones tendues. Il prévoit de multiplier par trois les ressources destinées aux régions afin de renforcer leur capacité d'action, et pas moins de 362 contributions des régions et des acteurs sectoriels ont déjà été prises en compte dans son élaboration.

En outre, un jalon institutionnel majeur a été posé avec la création de CASA47, la nouvelle entreprise publique du logement, qui parachève la transformation de la société publique foncière SEPES. CASA47 assurera la gestion de l'ensemble du cycle résidentiel et garantira un parc public de logements abordables et permanents, avec des contrats de location pouvant aller jusqu'à 75 ans et ne dépassant pas 30 % du revenu moyen du territoire. Un appel d'offres a déjà été lancé pour la rédaction de projets portant sur plus de 1 600 logements, et une offre publique d'achat de 100 millions d'euros est programmée.

Parallèlement, le Gouvernement a continué de travailler sur le PERTE « Industrialisation du logement ». Tout en renforçant l'architecture institutionnelle de ce projet stratégique, avec la création d'une commission interministérielle et du Bureau du PERTE, il a commencé à développer des instruments à l'échelle nationale, tels que la Plateforme collaborative pour les systèmes de construction et la future Cité de l'industrialisation de la construction qui verra le jour à Valence. Par ailleurs un numéro vert (le 047) a été mis en place pour répondre aux différentes problématiques auxquelles la population est confrontée en matière de logement.

Ces mesures viennent consolider le processus de transformation de la politique du logement en cours en Espagne. Les investissements de l'État ont été multipliés par huit et le Gouvernement a d'ores et déjà déployé son action dans différentes directions en lançant une politique de réhabilitation énergétique et de construction de logements abordables, en faisant adopter la loi nationale sur le



logement, en reprenant la collaboration avec les régions dans le cadre de conférences sectorielles renforcées, et en créant des instruments de gouvernance modernes tels que l'Agenda urbain espagnol.

## Favoriser l'accès des jeunes au logement par des mesures d'aide à l'achat ou à la location

Durant ce semestre, le Gouvernement a concentré ses efforts sur l'accès des jeunes au logement. Des critères communs permettant d'identifier les biens susceptibles d'être convertis en logements abordables ont été adoptés et le transfert gratuit de biens immobiliers de la SAREB<sup>2</sup> vers la société publique foncière SEPES a été autorisé. Grâce à ce travail, le Plan pour un logement locatif abordable dispose désormais d'un inventaire préliminaire de plus de 40 000 logements et de 2 400 terrains capables d'accueillir 55 000 logements. L'accent a également été mis sur le développement du logement social. Depuis le début de l'année 2025, le nombre de logements sociaux ayant reçu l'agrément définitif a augmenté de 23 % par rapport à la même période de 2024, le nombre d'agréments délivrés en 2025 étant le plus élevé de la décennie.

Parallèlement, des avancées ont été réalisées en matière de logement étudiant. À l'issue d'une réunion de travail avec une quarantaine d'universités, il a été convenu de céder des terrains municipaux à Lleida, et le nouveau Plan national du logement 2026-2030 mettra en place un dispositif spécifique d'aides pour le logement social temporaire.

Depuis 2018, l'Espagne n'a cessé de déployer toute une série de mesures afin de faciliter l'accès des jeunes au logement. Ainsi, le Plan national du logement 2022-2025 a augmenté les ressources consacrées au logement locatif abordable et à la réhabilitation de l'habitat. La création de la ligne de garantie bancaire de l'ICO, dotée de 2,5 milliards d'euros, a permis de financer plus de 8 500 opérations de crédit, dont 72 % pour des jeunes de moins de 35 ans. Et plus de 120 000 personnes ont déjà bénéficié du programme d'aides au logement pour les jeunes lancé en 2022 (*Bono Alquiler Joven*), 600 millions d'euros ayant été répartis entre les régions. Dans le cadre de ce programme, une nouvelle répartition territoriale de 200 millions d'euros vient d'être approuvée et l'aide mensuelle devrait être portée à 300 euros.

L'élan donné à cette question au cours des six derniers mois vient renforcer une politique soutenue dont l'objectif est de développer l'offre de logements abordables et d'intensifier l'aide apportée aux jeunes, qui sont les premiers à souffrir des difficultés d'accès au logement. Avec un nombre croissant d'actions en cours, davantage de foncier disponible et un nouveau plan national pour la période 2026-2030, axé sur le logement locatif abordable et l'accès des jeunes au logement, l'Espagne est en train de constituer un parc public de logements plus étendu, plus stable et mieux adapté aux besoins réels d'émancipation des jeunes.

---

<sup>2</sup> La SAREB (acronyme espagnol pour « Société de gestion des actifs provenant de la restructuration bancaire ») est la structure de défaisance, ou « bad bank », créée en 2012. [NdT].



## Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement

- ✓ 304 communes et 4 régions sont désormais déclarées « zones tendues ». Plus de 8,3 millions de personnes vivent dans ces territoires.
- ✓ L'entreprise publique du logement dispose aujourd'hui de 8 anciens terrains et infrastructures pénitentiaires (SIEPSE) pour la construction de 1 332 logements sociaux et abordables. Les villes concernées sont : Madrid (prison de Carabanchel), Séville, Cordoue, Dénia, Saragosse, Ségovie et Briviesca. Parallèlement, 260 millions d'euros ont été transférés à la société publique foncière SEPES au titre du Plan pour un logement abordable.
- ✓ L'Espagne est le premier pays de l'UE à appliquer la réglementation communautaire relative aux locations de courte durée, en rendant obligatoire l'obtention d'un numéro d'enregistrement unique pour mettre en ligne des biens immobiliers destinés à la location touristique ou saisonnière sur des plateformes numériques.
- ✓ Un accord a été conclu avec Airbnb afin d'identifier et de retirer les annonces sans numéro d'enregistrement. La procédure suivante a été établie : transmission mensuelle des informations requises par la réglementation ; retrait des annonces présentant des irrégularités après notification aux hôtes ; délai maximal de 48 heures pour supprimer les annonces dont l'enregistrement a été révoqué.
- ✓ Le ministère du Logement et de l'Agenda urbain a notifié aux plateformes numériques le retrait de près de 54 000 meublés de tourisme illégaux, dont les enregistrements avaient été révoqués pour non-respect des conditions requises. Depuis le mois d'août, les conservateurs des registres, le ministère et les plateformes partagent des données à travers le guichet unique numérique afin de lutter contre la fraude dans le secteur de la location de courte durée.
- ✓ Le Fonds d'impact social (FIS), instrument financier public créé en 2024, aura mobilisé 255 millions d'euros à la fin de l'année 2025, une part significative de ce montant étant consacrée au logement social et au soutien aux publics les plus vulnérables.



## AXE STRATÉGIQUE 4 : IMPULSER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

L'objectif de cet axe stratégique est de favoriser une transition écologique qui contribue à atténuer les effets du changement climatique et nous aide à nous y adapter, qui protège notre biodiversité et qui génère de la richesse et des opportunités sur l'ensemble du territoire. L'urgence climatique constitue une opportunité pour créer de nouveaux emplois et de nouvelles industries, et pour améliorer l'environnement de nos villes et de nos territoires. Si la transition écologique implique de s'engager en faveur du bien-être de la planète et de nos citoyennes et citoyens, elle représente aussi un moteur pour l'industrie et permet de renforcer l'attractivité de notre pays.

### **Promouvoir l'adaptation des infrastructures énergétiques ainsi que leur digitalisation et leur stockage**

En novembre 2025, un décret royal a été approuvé en vue de renforcer la résilience, la robustesse et la stabilité du système électrique. Ce texte prévoit des mesures de suivi du respect par les opérateurs électriques des obligations qui leur incombent en matière de contrôle de la tension et renforce les attributions de la Commission nationale des marchés et de la concurrence (CNMC).

Ce décret royal prévoit des mesures visant à faciliter l'intégration du stockage d'énergie dans le système électrique, avec pour objectif une capacité de stockage de 22,5 GW d'ici 2030. Il privilégie l'hybridation des modules de stockage avec des installations de production et, en ce qui concerne les autorisations, il développe le régime d'autorisation des plateformes de RDI destinées à tester des prototypes de production ou de stockage et clarifie le régime d'autorisation pour la mise en service de ce type d'installations.

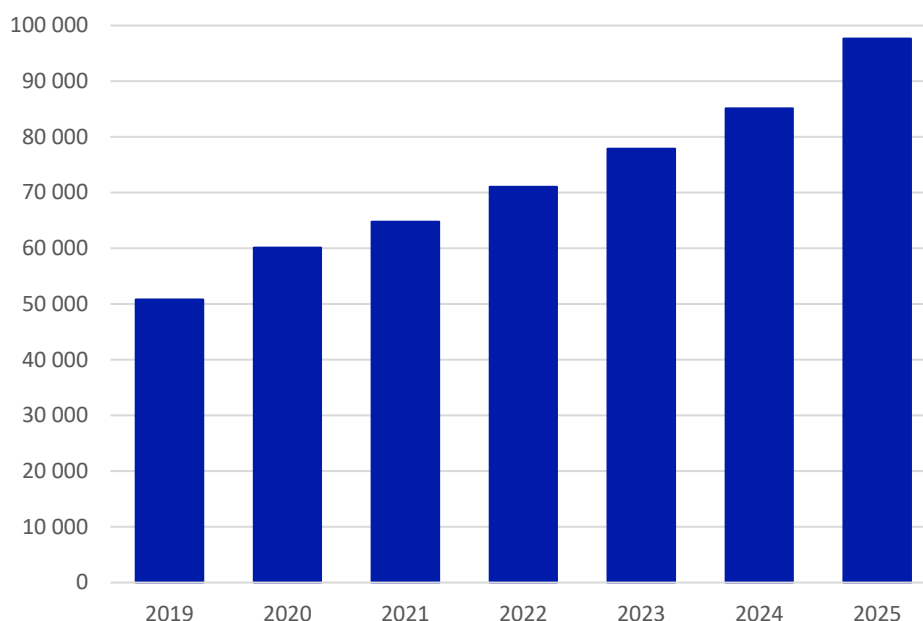
Afin de dynamiser l'électrification, le décret royal encourage le raccordement aux réseaux de nouvelles activités économiques, essentiellement industrielles, et fixe des délais de réponse pour la mise en œuvre des extensions de réseaux, par exemple pour la recharge des véhicules électriques.

Enfin, en octobre, une procédure de consultation a été lancée, invitant les administrations publiques concernées et les parties intéressées à exprimer leur point de vue sur la proposition de planification du réseau de transport d'énergie électrique à l'horizon 2030 et sur l'étude environnementale stratégique correspondante. Ce plan s'accompagne d'un investissement d'environ 13,6 milliards d'euros et met l'accent sur la couverture des besoins industriels et les priorités de développement du pays.

Depuis 2018, la puissance renouvelable installée a doublé en Espagne, où près de 60 % de l'électricité provient aujourd'hui de sources renouvelables. Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de plus de 32 % depuis 2008. En outre, l'énergie produite en Espagne est l'une des moins chères de l'UE et les projections de prix pour les prochaines années prévoient qu'elle sera 20 % moins chère que dans les pays de notre entourage. La transition vers les énergies renouvelables a permis à l'ensemble de la population d'économiser plus de 14 milliards d'euros depuis 2018.



Graphique 9. Puissance renouvelable installée. Moyenne annuelle. MW



Source : Red Eléctrica

## Défendre la pêche et l'aquaculture durables

Le Gouvernement continue de soutenir activement le secteur de la pêche et de l'aquaculture. L'Espagne se positionne comme l'une des principales puissances de pêche de l'Union européenne, avec plus de 313 882 tonnes brutes de captures, ce qui représente 25 % du total européen. Elle est aussi le premier producteur aquacole de l'UE en volume, avec 243 098 tonnes (23 % du total UE) ; la production s'est élevée à 805,9 millions d'euros.

Au cours de ce semestre, le Gouvernement a approuvé le projet de loi sur le contrôle, l'inspection et le régime de sanctions de la pêche maritime afin d'adapter la législation espagnole aux dernières modifications européennes et de renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Cette loi vise à établir un cadre solide pour assurer la durabilité de l'activité de pêche, protéger les écosystèmes marins et sécuriser le marché légal des produits de la pêche. Entre autres mesures, elle prévoit l'élaboration d'un plan national de contrôle et d'inspection.

Par ailleurs, le Gouvernement collabore avec le secteur de la pêche non seulement en vue d'accroître sa durabilité, mais aussi son efficacité. Il a ainsi approuvé au cours de ce semestre un décret royal portant sur la gestion de la flotte de pêche qui réduit la charge administrative en simplifiant les procédures. En outre, afin de soutenir la relève générationnelle du secteur, les procédures pour l'obtention des titres professionnels maritimes ont elles aussi été simplifiées.

Enfin, le Gouvernement conduit la réflexion sur la réforme et la simplification de la Politique commune de la pêche aux côtés de cinq autres États membres (la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal). La dernière réforme de cette réglementation européenne remonte à plus de douze ans, et l'Espagne propose d'améliorer et d'adapter le texte afin de garantir la durabilité et la rentabilité des



communautés de pêcheurs. Le Gouvernement a élaboré un rapport qu'il a remis au commissaire européen à la Pêche et aux Océans, aux autres États membres de l'UE et aux acteurs du secteur. Dans ce document, intitulé « Rapport sur la simplification de la Politique commune de la pêche », il analyse dix règlements européens et propose diverses possibilités de modification afin de mieux répondre à la réalité du secteur de la pêche.

### **Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement**

- ✓ Le Pacte d'État face à l'urgence climatique a été signé. L'objectif est d'apporter une réponse pérenne à l'échelle pays aux enjeux et aux menaces du changement climatique.
- ✓ La loi sur la mobilité durable a été approuvée. Ce texte érige la mobilité en droit citoyen et permettra d'accéder à 10 milliards d'euros au titre du PRTR.
- ✓ Le Plan Espagne Auto 2030 a été présenté. Ce plan, qui s'inscrit dans la continuité des mesures visant à promouvoir l'utilisation de la voiture électrique, prévoit notamment 400 millions d'euros d'aides directes à l'achat de véhicules électriques, un programme de déploiement d'infrastructures de recharge doté de 300 millions (« Moves Corridors »), et la mobilisation de 580 millions d'euros pour le PERTE VEC, le projet stratégique pour le développement des véhicules électriques et connectés.
- ✓ Le Plan national de décarbonation du transport maritime a été approuvé. Il prévoit 250 millions d'euros d'aides pour soutenir la rénovation des flottes et l'utilisation de carburants renouvelables.
- ✓ Un appel à candidatures pour le financement de centrales de pompage-turbinage est en cours d'élaboration, ces installations étant essentielles pour accroître le stockage d'énergie. Il disposera d'une enveloppe de 100 millions d'euros.
- ✓ De nouveaux appels à projets visant à favoriser la mobilité électrique sont à l'étude. Dotés de 2 milliards d'euros, ils financeront l'électrification des flottes et l'installation de bornes de recharge sur de grands axes.
- ✓ Un dispositif d'aides visant à adapter les infrastructures portuaires au développement des technologies renouvelables, telles que l'éolien en mer, est en cours de mise en œuvre. Environ 200 millions d'euros devraient être mobilisés.
- ✓ 7 339 jours de pêche ont été autorisés en 2025 pour la flotte de chalutiers en Méditerranée, soit une moyenne de 13 jours de pêche supplémentaires par navire, ce qui permettra aux 557 navires de cette zone d'opérer pendant les fêtes de fin d'année.
- ✓ La réglementation de l'aire marine protégée et réserve de pêche de l'île d'Alboran a été revue afin de renforcer la protection de cet espace stratégique pour la conservation des écosystèmes.



- ✓ La taille minimale du poulpe a été harmonisée dans toutes les pêcheries nationales.
- ✓ Un programme d'aides de 237 600 euros a été approuvé pour compenser les pêcheurs embarqués sur des navires du Pays basque, de Cantabrie et de Galice, dont l'activité a été temporairement suspendue en raison de la fermeture spatio-temporelle des eaux françaises en 2024.
- ✓ Plus de 40 millions d'euros ont été mobilisés dans le cadre du PERTE « Mer-Industrie » pour renforcer la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. 19 entreprises en ont bénéficié.
- ✓ Plus de 2,4 milliards d'euros provenant des fonds européens sont sur le point d'être débloqués pour accompagner la transformation durable de villes et de communes.



## **AXE STRATÉGIQUE 5 : CONSOLIDER LA POSITION DE L'ESPAGNE EN TANT QUE RÉFÉRENCE MONDIALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Cet axe stratégique vise à faire progresser l'égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes, en s'assurant que l'Espagne continue d'être une référence européenne et mondiale en matière d'égalité. L'objectif est de mettre fin au traitement inégalitaire et discriminatoire dont souffrent les femmes et de s'engager à corriger une injustice qui est contraire aux principes d'égalité et de démocratie de notre société. La lutte contre les violences sexuelles et sexistes demeure une priorité pour ce Gouvernement.

### **Garantir l'exercice effectif des droits sexuels et reproductifs des femmes**

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est un droit reconnu aux femmes par la loi organique 2/2010 sur la santé sexuelle et reproductive et l'interruption volontaire de grossesse. Cette loi a fait l'objet d'une réforme en 2023 dans le but de garantir que toutes les femmes puissent exercer ce droit de manière effective dans le système de santé publique. Or, un rapport du ministère de la Santé a révélé qu'en 2024 79 % des IVG avaient été réalisées dans un établissement privé (« État des lieux de l'avortement dans le système de santé publique : évolution et mesures d'accessibilité »). Le Gouvernement, en application du protocole approuvé en décembre 2024, a donc demandé aux régions qui ne disposaient toujours pas en octobre 2025 d'une liste d'objecteurs de conscience d'accélérer la procédure pour en présenter une, comme l'exige la loi.

Toutes les administrations publiques ont la responsabilité de mettre en œuvre des mesures globales afin de protéger et de consolider les droits sexuels et reproductifs des femmes. C'est pourquoi le Gouvernement a engagé la procédure visant à inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution espagnole.

Au cours de ce dernier semestre, le Gouvernement a pris acte de l'avant-projet de réforme de l'article 43 de la Constitution espagnole, qui prévoit l'ajout d'un paragraphe reconnaissant le droit des femmes à l'IVG et précisant que ce droit devra être garanti par les pouvoirs publics dans des conditions réelles d'égalité.

Avec cette réforme, le Gouvernement réaffirme son engagement en faveur de la défense des droits sexuels et reproductifs des femmes en garantissant l'exercice de ces droits dans des conditions de liberté et de dignité.

### **Renforcer les moyens et les ressources pour lutter contre la violence de genre dans les domaines de la santé, de la justice, de la police et de l'accompagnement psychologique**

La violence vicariante est une des manifestations les plus cruelles de la violence de genre, une forme spécifique de maltraitance que le Gouvernement s'est engagé à éradiquer. Dans le respect de cet



engagement et en application du Pacte d'État contre la violence de genre, il a adopté un avant-projet de loi organique portant mesures en matière de violence vicariante.

Le nouveau texte identifie la violence vicariante et la définit comme toute violence qui, dans le but de causer de la douleur ou de la souffrance à une femme, est exercée sur ses enfants ou descendants, sur des enfants dont elle a la tutelle, sur ses ascendants ou frères et sœurs, ainsi que sur son ou sa partenaire, même s'ils ne vivent pas ensemble. L'introduction d'un nouvel article dans le Code pénal érige cette violence en infraction pénale.

En faisant de la violence vicariante une infraction à part entière, avec circonstance aggravante de genre et concours d'infractions, l'Espagne deviendra une référence en Europe. L'avant-projet de loi prévoit en outre d'introduire dans le Code pénal une nouvelle peine sanctionnant la publication ou la diffusion de messages, de textes, d'images ou de tout contenu directement liés à l'infraction commise.

Cette initiative conduira à modifier plusieurs textes de loi. Ainsi, le Code civil devra introduire l'obligation d'entendre les enfants mineurs avant de rendre une décision sur le droit de garde et de visite. Des changements seront également apportés à la loi organique sur la protection juridique de l'enfant et à la loi de procédure civile afin d'inclure l'exposition à la violence vicariante parmi les indicateurs permettant d'évaluer si un enfant se trouve en situation de danger.

Parallèlement, en vue d'intensifier les moyens consacrés à la lutte contre la violence de genre, le ministère de l'Égalité a mis en place un plan visant à renforcer les dispositifs d'aide et la coordination interinstitutionnelle pendant la période des fêtes de Noël. Concrètement, les services suivants seront renforcés : la ligne d'écoute 016, le centre Cometa (surveillance électronique des agresseurs) et le service Atenpro (prise en charge immédiate des victimes). Enfin, il a été demandé aux unités chargées de la violence de genre d'intensifier leurs actions, et aux régions et aux collectivités locales de renforcer leurs propres dispositifs.

### **Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement**

- ✓ En vertu de la loi 1/2025 sur l'efficacité du service public de justice, les chambres et tribunaux spécialisés dans les violences faites aux femmes sont désormais compétents pour juger toute infraction portant atteinte à la liberté sexuelle ou liée à la traite des êtres humains lorsque la victime est une femme. À cet effet, 50 postes de juges et 42 postes de procureurs ont été créés. Ces magistrats et magistrates ont pris leurs fonctions au cours des six derniers mois.
- ✓ Une procédure commune de reconnaissance de la qualité de victime de violences sexuelles a été adoptée afin de faciliter l'accès aux droits et prestations.
- ✓ La septième édition de l'enquête à grande échelle sur les violences faites aux femmes, réalisée en 2024, a été présentée.



- ✓ Le IV<sup>e</sup> Plan pour l'égalité de genre au sein de l'administration générale de l'État et des organes publics qui lui sont rattachés ou en dépendent a été approuvé.
- ✓ L'entité responsable du centre Cometa, chargé de la surveillance électronique des agresseurs, a été chargée de mettre à jour la carte de couverture des dispositifs afin d'optimiser leur utilisation.



## **AXE STRATÉGIQUE 6 : RENFORCER LA COHÉSION TERRITORIALE ET RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE**

Le sixième axe stratégique vise à renforcer la cohésion territoriale en réduisant les différences entre les territoires. L'objectif du Gouvernement est de relever le défi démographique, d'assurer une répartition équitable des opportunités sur l'ensemble du territoire et de garantir l'accès à des services publics de qualité, quel que soit le lieu de résidence. Sa vision est celle d'un État soucieux de cultiver le dialogue avec tous les territoires et de développer la co-gouvernance, un État qui avance et impulse des réformes en vue d'améliorer le modèle espagnol d'État décentralisé.

### **Créer et améliorer les infrastructures et les connexions ferroviaires et promouvoir les corridors méditerranéen, cantabrique-méditerranéen et atlantique**

Le Gouvernement déploie des efforts sans précédent pour le développement des infrastructures et connexions ferroviaires. Depuis 2019, l'ensemble du réseau ferroviaire a été prolongé de plus de 1 000 km, dont plus de 750 km pour le seul réseau à grande vitesse. Ces travaux ont permis d'établir des connexions avec la Galice, la Principauté des Asturies, la région de Murcie et Burgos, ainsi que d'ouvrir le premier tronçon à grande vitesse en Estrémadure.

L'une des infrastructures qui a le plus bénéficié des investissements réalisés depuis 2018 est le corridor méditerranéen, pour lequel 5,389 milliards d'euros ont déjà été exécutés. Entre janvier et septembre 2025, 966 millions ont été mobilisés, un montant qui devrait être porté à 1,3 milliard d'ici la fin de l'année. Aujourd'hui, les tronçons en service représentent 36 % du tracé, contre 21 % en 2018, tandis que 83 % du corridor est en phase de construction, contre 45 % en 2018. Au cours du dernier semestre, des progrès considérables ont été réalisés sur le tronçon Murcie-Almería, avec l'achèvement des travaux du viaduc de Los Feos, et sur le tronçon La Encina-Alicante, où les actions requises pour la mise en place de l'écartement standard ont significativement avancé.

Le développement du corridor atlantique demeure également une priorité gouvernementale. Depuis le début de l'année, les appels d'offres ferroviaires ont dépassé les 3 milliards d'euros, contre 1,046 milliard d'euros en 2024, soit plus du double. Jamais les montants attribués n'avaient connu une telle hausse depuis 2018. Dans le cadre de ces appels d'offres, l'État a déjà attribué plus de 1,7 milliard d'euros pour des projets d'envergure tels que l'électrification du deuxième tronçon de la ligne à grande vitesse Madrid-Estrémadure et les travaux d'installation de caténaires sur l'ensemble du « Y » basque.

L'aménagement du corridor cantabrique-méditerranéen progresse aussi, avec l'attribution, au cours de ce semestre, du marché pour la rédaction des projets de construction et de rénovation du tronçon Castejón-Logroño sur le tracé traversant La Rioja. Un appel d'offres a également été lancé pour la rédaction des projets du tronçon reliant Campanas à la nouvelle gare de Pampelune.

Enfin, l'un des objectifs du Gouvernement est d'améliorer la qualité du service et la fiabilité des trains. Un plan d'acquisition périodique de matériel roulant est en cours d'élaboration et il est prévu d'investir



1 milliard d'euros pour la modernisation des ateliers de maintenance de Renfe. Par ailleurs, des travaux devraient être réalisés pour porter à 350 km/h la vitesse du réseau à grande vitesse, en commençant par la ligne Madrid-Barcelone.

## **Avancer en matière de développement des services et des infrastructures portuaires et aéroportuaires**

Le Gouvernement continue d'œuvrer à l'amélioration de la compétitivité et au développement des infrastructures stratégiques de l'État, en particulier les ports et les aéroports. Plus de 20 milliards d'euros vont être mobilisés entre 2025 et 2029 pour ces deux types d'infrastructures, ce qui représente le plus grand investissement des vingt dernières années en Espagne.

Dans le domaine portuaire public, il est prévu de mobiliser 7 milliards d'euros. Le secteur maritime joue en effet un rôle essentiel pour la cohésion territoriale et la croissance économique, générant chaque année plus de 250 000 emplois et près de 25 milliards d'euros d'activité économique. En 2026, le plan d'investissement prendra de la vitesse et permettra de financer de grands chantiers. Beaucoup d'entre eux sont déjà en cours et ont bien avancé ces six derniers mois. C'est le cas notamment du chantier du port de Barcelone, des travaux de raccordement ferroviaire à Punta Langosteira, le port extérieur de La Corogne, et des travaux du port de la baie d'Algésiras, dans la province de Cadix.

Dans le domaine aéroportuaire, le Document de régulation aéroportuaire 2027-2031 (DORA III) a été présenté. Il s'agit d'un plan d'investissement de 13 milliards d'euros qui permettra d'adapter les infrastructures à la croissance attendue du trafic aérien. L'année 2025 devrait en effet se terminer avec un chiffre record de plus de 320 millions de passagers. Ces investissements viseront également à améliorer l'expérience passager, tout en contribuant positivement au développement économique et social et à la cohésion territoriale du pays.

## **Poursuivre la mise en œuvre des politiques de solidarité territoriale en matière de migration, principalement dans les îles Canaries, et fournir davantage de ressources aux communautés autonomes les plus touchées par le phénomène migratoire**

Le Gouvernement de l'Espagne déploie une politique migratoire intégrale et cohérente avec le Pacte européen sur la migration et l'asile, l'Espagne étant le premier pays à avoir présenté son plan national de mise en œuvre du Pacte. Le respect et la protection des droits humains des personnes migrantes et la solidarité entre les territoires sont les principes sur lesquels il s'appuie pour défendre une migration sûre, ordonnée et régulière. Aux Canaries, le système d'accueil et de protection internationale a été renforcé de manière constante depuis 2023.

Durant ce semestre, deux décrets royaux ont été adoptés : le décret royal établissant la procédure d'accueil des enfants, adolescentes et adolescents migrants non accompagnés et le décret royal établissant la capacité ordinaire du système de protection des mineurs étrangers non accompagnés dans les régions et les villes autonomes. Ces deux textes, pris en application du nouvel article 35 bis de la loi organique sur les droits et les libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale (dite



« loi sur les étrangers »), ont permis de déclarer en situation d'urgence migratoire les Canaries, Ceuta et Melilla, et de procéder à la réinstallation des mineurs migrants.

Par ailleurs, deux dotations extraordinaires ont été approuvées pour la prise en charge des enfants migrants aux Canaries, aux Baléares, à Ceuta et à Melilla. Entre septembre et octobre, les Canaries ont reçu 13,5 millions d'euros (près de 40 % des 35 millions d'euros versés à ces territoires).

## Améliorer la sécurité citoyenne

En matière de sécurité citoyenne, le Gouvernement suit la feuille de route fixée en juin 2018 et adopte une approche à 360°. La constance dans la mise en œuvre de cette politique publique et le renforcement systématique des effectifs des forces de l'ordre (avec le chiffre record de 159 987 agents de Police nationale et Guardia Civil en septembre 2025) ont permis à l'Espagne de réduire le taux de délinquance classique à 40,8 infractions pour 1 000 habitants au troisième trimestre de 2025, soit l'un des taux les plus faibles jamais enregistrés.

Durant le dernier semestre, le Gouvernement a approuvé le décret royal portant modification du système de registres administratifs d'appui à l'administration de la justice (SIRAJ) afin que les polices municipales des plus grandes communes puissent y avoir accès. Cette mesure permet de renforcer la collaboration entre les forces de police et la justice et de combattre ainsi plus efficacement le phénomène du multirécidivisme. L'Espagne est également pionnière en ce qui concerne la mise en place de la nouvelle version du système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS), qui facilite l'échange d'informations sur les condamnations de ressortissants de pays tiers.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuit son combat contre le trafic de stupéfiants et les crimes de haine. Le rapport statistique annuel 2024 sur les stupéfiants, publié en juillet dernier, révèle que la pression policière sur les réseaux de trafic de stupéfiants a provoqué une baisse substantielle de l'entrée de haschich, de cannabis et d'héroïne en Espagne. Également publié en juillet, le rapport sur l'évolution des crimes de haine pointe une réduction des actes de haine de près de 14 % et indique que le nombre de faits élucidés atteint désormais 72 %, soit une hausse de 4 points de pourcentage.

Enfin, le Gouvernement prend des mesures pour renforcer les capacités d'autoprotection de la population face aux événements météorologiques extrêmes. En septembre, il a présenté le Plan de formation aux situations d'urgence en milieu scolaire, qui vise à améliorer la sensibilisation et l'information concernant les risques et les situations d'urgence et à promouvoir la formation des élèves en matière d'autoprotection. Ce plan s'inscrit dans les dix priorités du Pacte d'État face à l'urgence climatique et vient s'ajouter aux actions mises en œuvre par le Gouvernement pour faire face aux feux de forêt de l'été dernier et assurer le relèvement des 279 territoires affectés.



## **Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement**

- ✓ Un projet de loi a été approuvé afin de permettre à l'État d'assumer 83,252 milliards d'euros de la dette contractée par les régions.
- ✓ Les régions ont été informées qu'en 2026 elles recevront de nouveau des dotations records pour un montant total de 157,731 milliards d'euros.
- ✓ Un décret-loi royal a été approuvé pour permettre aux collectivités locales et aux régions d'affecter l'excédent dégagé en 2024 à des investissements financièrement soutenables (IFS) en 2025, 2026 et 2027.
- ✓ Un nouveau décret-loi royal a été approuvé afin d'accompagner le relèvement économique et social de l'île de La Palma suite aux dommages provoqués par l'explosion du volcan. Il prévoit notamment le versement de 100 millions d'euros à l'île de La Palma et une réduction de 60 % de l'IRPP pour les personnes résidant dans l'île.
- ✓ Au second semestre 2025, la gratuité des transports publics a été mise en place pour les moins de 15 ans, ainsi que des réductions comprises entre 40 et 70 % pour les autres usagers.
- ✓ Un nouveau règlement général du réseau routier a été approuvé en application de la loi sur le réseau routier actuellement en vigueur.
- ✓ La loi sur la sécurité et la navigation aérienne a été adoptée. Entre autres mesures, elle prévoit la création d'un ordre officiel des contrôleurs aériens et le renforcement de la cybersécurité dans ce secteur.
- ✓ Le décret royal portant création et réglementation du Conseil des langues officielles et du Bureau des langues officielles a été approuvé.



## AXE STRATÉGIQUE 7 : PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE

L'objectif de cet axe stratégique est d'avancer sur la question catalane afin de garantir le vivre-ensemble, le progrès et l'harmonie au sein d'un État qui reconnaît le pluralisme et l'autonomie des nationalités et des régions qui le composent, ainsi que la solidarité entre elles. Il poursuit la construction d'un État plus prospère et plus fort, intégrateur et respectueux des différentes réalités et identités nationales, un État qui mise sur le dialogue et la générosité.

### Privilégier le dialogue dans le cadre des litiges territoriaux

Le Gouvernement place le dialogue et la co-gouvernance au cœur de sa politique de cohésion sociale et territoriale. Ses relations avec les gouvernements régionaux ont été marquées par une politique de la main tendue, qui a permis de forger des ententes avec les différentes administrations.

Entre le début de la législature et le 31 octobre 2025, plus de 60 accords ont été conclus avec les régions sur des normes juridiques qui faisaient l'objet de désaccords en matière de compétences. Le travail technique mené dans le cadre de commissions bilatérales a permis de parvenir à 37 accords totaux et à 3 accords partiels. Au 31 octobre 2025, 83 conférences sectorielles avaient été organisées entre l'État et les régions.

Le Gouvernement est profondément attaché à l'État des autonomies, à l'administration autonome et à la coopération multilatérale. Depuis le début de la législature, 17 transferts de compétences ont été réalisés vers les régions. Au cours de ce semestre, le Gouvernement a accordé le transfert au Pays basque de la gestion des prestations de chômage et de l'assistance chômage. Il a également autorisé la constitution de la nouvelle société des trains de banlieue catalans (*Rodalies de Catalunya*), en application de l'accord conclu entre le gouvernement régional de Catalogne et le Gouvernement de l'Espagne. Cette décision, qui suppose un tournant, permettra d'améliorer l'efficacité d'un service public essentiel pour la population de la Catalogne.

Par ailleurs, les progrès se poursuivent concernant l'amélioration du système de financement des régions, l'objectif étant que les spécificités de chaque territoire soient prises en considération. Dans ce cadre, un accord a été trouvé pour jeter les bases d'un nouveau financement de la Catalogne qui tienne compte de ses particularités, toujours dans le respect du principe de solidarité vis-à-vis des autres régions.



## AXE STRATÉGIQUE 8 : RENFORCER LE LEADERSHIP DE L'ESPAGNE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Le dernier axe stratégique a pour objectif de renforcer la position de l'Espagne à l'échelle européenne et internationale, en progressant dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de l'Agenda stratégique 2024-2029 de l'UE. L'Espagne entend renforcer sa présence à l'international et s'ériger en référence politique en matière de transition verte, d'égalité hommes-femmes, d'immigration régulière et de défense du droit international. Le Gouvernement de l'Espagne est attaché au multilatéralisme tel que proclamé dans le préambule de la Constitution espagnole et défend les droits humains, la démocratie et la paix au niveau international. Enfin, il maintient son engagement en faveur du dialogue et de la diplomatie pour résoudre les conflits, tout en promouvant les valeurs et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

### Promouvoir la reconnaissance de l'État de Palestine et avancer vers la paix au Proche-Orient

Le Gouvernement réaffirme son engagement à soutenir la Palestine tandis que la bande de Gaza est plongée dans une crise humanitaire sans précédent. Au cours de ce semestre, il a adopté un décret-loi royal portant mesures urgentes contre le génocide à Gaza et en soutien à la population palestinienne. Ces mesures comprennent notamment la poursuite de l'embargo sur les armes appliqué depuis octobre 2023, le rejet de la demande de transit par l'Espagne des carburants susceptibles d'être utilisés à des fins militaires en Israël, et l'interdiction d'importer des produits en provenance d'implantations israéliennes illégales en territoire palestinien occupé et d'en faire la publicité pour leur commercialisation.

Le Gouvernement a également fourni une aide humanitaire pour répondre aux besoins de la population de Gaza. Le Bureau de l'action humanitaire (BAH) de l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID), en collaboration avec le ministère de la Défense, a envoyé le 1<sup>er</sup> août plus de 12 tonnes de denrées alimentaires (soit 5 500 rations) pour soulager la population. Depuis le 7 octobre 2023, l'AECID a mobilisé plus de 50 millions d'euros pour l'aide humanitaire en Palestine.

Durant toute cette période, le Gouvernement a continué de participer à toutes les initiatives multilatérales visant à instaurer la paix et la stabilité au Proche-Orient. Il a impulsé les rencontres avec le Groupe de contact arabo-islamique pour Gaza et déployé une intense activité diplomatique afin de créer des synergies avec les pays européens dans le but de coordonner les efforts, de consolider le Groupe de Madrid (*core group* réunissant des pays arabes, islamiques et européens), d'encourager de nouvelles reconnaissances de l'État de Palestine et de faire progresser la solution à deux États au sein des Nations Unies.

Par ailleurs, le président du Gouvernement a assisté à la cérémonie de signature du Plan de Paix Proche-Orient et de l'accord de cessez-le-feu entre l'État d'Israël et le Hamas, sur invitation des gouvernements de l'Égypte et des États-Unis. Pour avancer dans la construction de la paix au Proche-Orient, le Gouvernement défend trois priorités : apporter une aide humanitaire d'urgence ; consolider



la paix et les mesures de sécurité ; et prendre des mesures concrètes pour la création d'un État de Palestine viable aux côtés d'un État d'Israël pleinement reconnu et en sécurité.

## **Défendre les valeurs européennes et promouvoir le dialogue et le respect de la pluralité sur le continent**

Le Gouvernement a franchi une étape cruciale en engageant un dialogue bilatéral avec le gouvernement allemand pour promouvoir la reconnaissance du catalan, de l'euskara et du galicien comme langues officielles de l'Union européenne. Les efforts diplomatiques mis en œuvre ont conduit à une avancée décisive dans la reconnaissance de la réalité multilingue de l'Espagne au sein de l'UE, ce qui aura un impact sur près de 20 millions d'Espagnols. Les langues officielles de l'État espagnol méritent d'être officiellement reconnues dans l'Union, non seulement pour renforcer leur identité culturelle, mais aussi pour faire progresser la cohésion sociale dans toute l'Europe.

Par ailleurs, l'Espagne prône et encourage le dialogue dans les instances européennes, qui apparaît comme un outil essentiel pour renforcer le consensus et la sécurité au sein de l'UE. Lors du dernier Conseil européen et de la VII<sup>e</sup> réunion de la Communauté politique européenne, le Gouvernement a rappelé ses priorités : l'invasion de l'Ukraine, le Proche-Orient et le logement qui, pour la première fois, figure dans les conclusions d'un Conseil européen.

Le Gouvernement est attaché à la pluralité des langues co-officielles de l'Espagne et œuvre à leur reconnaissance au niveau européen. Il est aujourd'hui possible d'utiliser le catalan, le galicien et l'euskara au sein du Conseil de l'UE, du Comité économique et social et du Comité des régions. De même, le Conseil supérieur des écoles européennes a inclus l'enseignement du catalan dans le système des Écoles européennes. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour que nos langues co-officielles deviennent également des langues officielles européennes, comme en témoigne l'impulsion qu'il a donnée à cette question en présentant à sept reprises cette proposition au Conseil des affaires générales.

### **Autres mesures et résultats pertinents dans le cadre des engagements du Gouvernement**

- ✓ L'Espagne a accueilli la Conférence internationale sur le financement du développement. Cette conférence a conduit à l'adoption de l'Engagement de Séville, qui marque un tournant dans l'agenda international du financement du développement, ainsi qu'au lancement de la Plateforme de Séville pour l'action, qui a déjà recueilli plus de 100 initiatives concrètes.
- ✓ L'engagement en faveur de l'Ukraine a été encore renforcé, avec la mobilisation de 817 millions d'euros dans le cadre d'un nouveau paquet d'aide militaire, financière et humanitaire.



- ✓ La projection de l'Espagne à l'étranger a continué d'être assurée avec la participation à des rendez-vous clés tels que l'Assemblée générale des Nations Unies, le sommet UE-CELAC, le sommet Union européenne-Union africaine, ou encore le Sommet du G20.
- ✓ La participation de l'Espagne à la COP30 au Brésil lui a permis de consolider sa présence et son poids diplomatique dans les principaux forums internationaux sur le changement climatique. L'engagement du pays envers les objectifs du Sommet et le multilatéralisme climatique a été renouvelé, avec une contribution de 45 millions d'euros à différents fonds internationaux pour l'adaptation et l'atténuation, et l'annonce de l'adhésion à l'Initiative mondiale pour l'intégrité de l'information sur le changement climatique, qui vise à combattre la désinformation climatique.
- ✓ Les relations bilatérales de l'Espagne avec des alliés majeurs continuent d'être renforcées. Une visite officielle a été effectuée au Royaume-Uni et l'Espagne a reçu la visite du chancelier fédéral allemand et du président de la République fédérale d'Allemagne. Le président de l'Ukraine et le sultan d'Oman ont également été reçus dans notre pays.
- ✓ L'Espagne a accueilli une réunion de haut niveau avec le Maroc, qui a donné lieu à la signature de 14 accords de coopération venant consolider une relation plus moderne, globale et transversale.
- ✓ Le président de la Palestine, Mahmoud Abbas, a été reçu pour la deuxième fois.



## Sommaire tableaux

Tableau 1. Axes stratégiques de l'exercice de redevabilité <i>Fidèles à nos engagements</i> .....	8
Tableau 2. Actions mises en œuvre par le Gouvernement depuis le début de la législature pour remplir ses engagements.....	11

## Sommaire graphiques

Graphique 1. Classement des États de l'Union européenne en fonction des montants perçus au titre des fonds non remboursables du programme Next Generation (en millions d'euros).....	21
Graphique 2. Personnes en emploi de plus de 45 ans.....	23
Graphique 3. Utilisation de l'IA au sein des entreprises de plus de 10 employés.....	24
Graphique 4. Contributions de l'administration générale de l'État au SAAD (en millions d'euros). ....	27
Graphique 5. Montant en euros de la pension moyenne versée au titre des minimas sociaux (moyenne entre la pension non contributive de retraite et la pension d'invalidité).....	29
Graphique 6. Places de formation de spécialistes (FSE). 2019-2025.....	31
Graphique 7. Nombre de semaines de congés rémunérés liés à la naissance d'un enfant.....	33
Graphique 8. Nombre de victimes exhumées.....	35
Graphique 9. Puissance renouvelable installée. Moyenne annuelle. MW.....	41



GOBIERNO  
DE ESPAÑA

 **spaña**  
**Gobierna.**